

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 532

5 mars 2013

SOMMAIRE

EURO SPEED Holding S.A.	25535	SFPC S.A.	25515
PC Holding International	25490	SGC International S.A.	25532
Pia Invest	25490	Siland Invest S.à r.l.	25532
Pinut Real Estate S.A.	25490	SMF Europe Holdings S.à r.l.	25532
PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l.	25491	Sorille S.A.	25532
PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l.	25513	Sullivan Invest S.A.	25532
PQ Luxco Parent S.à r.l.	25490	Supe-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH	25533
Project Metro Holding S.C.A.	25490	Superhawk Finance S.A.	25533
Puglia S.à r.l.	25514	Tamweelview Co-investment I S.à r.l.	25533
Rakuten Europe S.à r.l.	25513	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	25534
Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ...	25514	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.	25534
RaRoTec S.à r.l.	25514	T.C.M.	25533
Record Fund	25514	Tectone S.à r.l.	25534
Redfields S.à r.l.	25531	Thalis s. à r.l.	25535
Rocha Transports S.à r.l.	25514	THB JV S.à r.l.	25536
Rolub S.A.	25515	Tierra del Fuego S.à r.l.	25534
Rungis S.A.	25515	Tofane S.A.	25533
R.V. Lux S.A.	25513	Tuapsemorneftegaz SARL	25516
Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH	25515	Vitol Holding II S.A.	25491
SEP	25531		
Seven Layers S.à r.l.	25515		

Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

Les comptes consolidés pour la période du 12 décembre 2011 (date de constitution) au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015265/11.

(130017899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

PC Holding International, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.792.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015273/10.

(130017488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pia Invest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013015276/10.

(130017885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pinut Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.537.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013015277/12.

(130018225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

PQ Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.569.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015282/10.

(130017788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015283/10.

(130017785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Paul Florin, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VITOL HOLDING II, a foundation (stichting) incorporated in accordance with the laws of the Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, the Netherlands, and having its address at K.P. van de Mandelelaan 130, 3062 MB Rotterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 41128154 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of VITOL HOLDING II S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registry of Trade and Companies of Luxembourg under number RCS B.43512 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed made in Curaçao dated 13 December 1989. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 20, 2012, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 745 of 23 March 2012, by virtue of a proxy dated 21 December 2012 (which after being signed ne varietur, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

The appearing person declared and requested the notary to record the following:

1. The Sole Shareholder holds all the outstanding shares in the Company (other than the shares held in treasury by the Company) together representing 100% of the voting rights in the Company, so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

2. The items on which decisions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand six hundred ten US dollars (USD 20,610) from its current amount of six million six hundred thirty-six thousand five hundred forty US dollars (USD 6,636,540) to an amount of six million six hundred fifteen thousand nine hundred thirty US dollars (USD 6,615,930) by the cancellation of six hundred eighty seven (687) treasury shares of class P2005 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30);

2. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 528,690) by the cancellation of seventeen thousand six hundred twenty-three (17,623) treasury shares of class P2007 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30);

3. Conversion of five hundred six (506) shares of class P2007 into five hundred six (506) shares of class Di 2007/2012; creation of a separate reserve account pertaining to the class Di 2007/2012 shares; allocation to the Di 2007/2012 reserve account of such portion of the P2007 reserve account which pertains to the five hundred six (506) shares of class P2007 so converted into shares of class Di 2007/2012;

4. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred twenty US dollars (USD 9,120) by the cancellation of three hundred and four (304) treasury shares of class P2009 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30);

5. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of sixteen thousand four hundred forty US dollars (USD 16,440) by the cancellation of one hundred twenty-eight (128) treasury shares of class P2011 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30);

6. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred forty-four thousand US dollars (USD 144,000) by the cancellation of four thousand eight hundred (4,800) treasury shares of class D2011 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30);

7. Conversion of one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class D2011 into one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class P2011; allocation to the P2011 reserve account of such portion of the D2011 reserve account which pertains to the one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class D2011 so converted into one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class P2011;

8. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of two million four hundred thirteen thousand six hundred twenty US dollars (USD 2,413,620) by the cancellation of eighty thousand four hundred fifty-four (80,454) shares of class P2011 of a par value of thirty US dollars (USD 30) each; allocation of the whole cancellation price to the P2011 reserve account of the Company;

9. Creation of a new class of shares, the class D2013 shares;

10. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred thousand US dollars (USD 3,600,000) by the issue of one hundred twenty thousand (120,000) shares of class D2013 of a par value of thirty US dollars (USD 30) each (the "New D2013 Shares"), for a total subscription price of three million six hundred thousand US dollars (USD 3,600,000) (the "D2013 Subscription Price"); subscription of the New D2013 Shares and payment of the D2013 Subscription Price by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in cash; allocation of an amount of three million six hundred thousand US dollars (USD 3,600,000) corresponding to the Subscription Price and corresponding to the nominal value of the New D2013 Shares to the share capital account of the Company;

11. Amendment and restatement of the Articles of the Company in their entirety in the form attached as schedule to the convening notice of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

Vitol Holding II S.A. Articles of association

Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "VITOL HOLDING II S.A." (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted with the quorum and majority required for amendment of the Articles as set forth in Article 9.4.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or others. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has a subscribed capital of seven million one hundred sixteen thousand six hundred sixty United States dollars (USD 7,116,660), divided into two hundred thirty-seven thousand two hundred twenty-two (237,222) shares having a par value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

- one hundred sixteen thousand seven hundred sixteen (116,716) shares are non-voting preferred shares called shares P in the following series: thirty-five thousand one hundred nine (35,109) shares P2007, fifty-four thousand seven hundred eighty-nine (54,789) shares P2009, twenty-six thousand eight hundred eighteen (26,818) shares P2011,

- five hundred six (506) shares are non-voting preferred shares called shares Di in the following series: five hundred six (506) shares Di 2007/2012; and

- one hundred and twenty thousand (120,000) shares are ordinary voting shares called shares D2013.

5.2 The board of directors of the Company shall be authorized for a period ending five (5) years after the date of publication in the Luxembourg legal Gazette, the Mémorial, of the notarial deed recording the resolution of the shareholders on the authorised share capital:

- (i) to increase the subscribed share capital from its present amount by five million United States dollars (USD 5,000,000) by the creation and issuance of shares D to which the year referred to in Article 5.4 shall be added;

- (ii) to determine the moment and place of the issue of these shares;

- (iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares;

- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend Article 5.1 accordingly; and

- (v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effectuated within the limits of the authorised share capital.

5.3 The subscribed and authorised share capital of the Company may also be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted with the quorum and majority rules required for amendments of the Articles as set forth in Article 9.4.

5.4 Upon issuance of shares D, the year of the accounting year in which the issue takes place shall be added to the shares D that are being issued. In the event that any shares D are being issued pursuant to subscription rights granted in a previous year, the year so added shall be that of such previous year. The general meeting of shareholders may deviate from any one or more provisions of this Article 5.4.

5.5 The general meeting of shareholders may resolve to convert any shares D of the Company in issue (and not converted into shares Di) into non-voting preferred shares P of the same year. The conversion of shares D into shares P shall be made in accordance with Article 19.6.

5.6 The general meeting of shareholders may resolve to convert one or more shares D and/or P of a specific year into non-voting preferred shares Di of that same year in which case the relevant shares Di will be renamed by the further addition of the year in which the resolution of conversion was taken. The conversion of shares into shares Di shall be made in accordance with Article 19.5.

5.7 Any payments on shares D of a specific year/type received by the Company at subscription, which exceed the par value of shares, shall be treated as share premium and shall be passed to the reserve account D of the corresponding year/type as referred to in Article 19.

5.8 Any reference in these Articles to shares, share certificates or shareholders shall include the shares P, D and Di, the share certificates P, D and Di and the holders of the shares P, D and Di, unless the contrary is expressly stated or follows from the contents of the relative provisions.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder, but only for the folios of the register on which are registered the shares held from time to time by such shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits and subject to the following conditions:

6.3.1 The shares acquired shall not be re-issued but shall be cancelled by the board of directors of the Company as soon as practical but in any case before the end of the financial year during which their acquisition was carried out.

6.3.2 The board of directors of the Company shall be authorised for a period starting on 31 December 2012 and ending on 30 December 2017 to acquire shares of the Company up to an amount of shares representing 10% of the

issued share capital of the Company, each of the class as determined by the board of directors of the Company, to determine the moment and place of acquisition of the shares, and to allocate the amount of the share capital reduction to the shareholders of the Company.

6.3.3 The board of directors of the Company shall record by way of a notarial deed each and any share capital reduction effectuated within the limits of Article 6.3 and to amend Article 5.1 accordingly.

6.3.4 The board of directors of the Company shall satisfy itself that, at the time of each authorised acquisition, the following conditions are respected:

6.3.4.1 The acquisitions, including shares previously acquired by the Company and held by it, and shares acquired by a person acting in his own name but on the Company's behalf, may not have the effect of reducing the net assets below the amount of the subscribed capital (reduced by the amount of subscribed capital remaining uncalled if the latter amount is not included as an asset in the balance sheet) plus the reserves which may not be distributed under Law or by virtue of the Articles;

6.3.4.2 only fully paid-up shares may be included in the transaction.

6.4 Where the acquisition of the Company's own shares is necessary in order to prevent serious and imminent harm to the Company, the conditions under Article 6.3 above shall not apply. In such a case, the next general meeting of shareholders of the Company must be informed by the board of directors of the reasons for and the purpose of the acquisitions made, the number and nominal values, or in the absence thereof, the accounting par value of the shares acquired, the proportion of the subscribed capital which they represent and the consideration paid for them.

6.5 The conditions under 6.3 shall likewise not apply in the case of shares acquired by either the Company itself or by a person acting in his own name but on behalf of the Company for the distribution thereof to the staff of the Company. The distribution of any such shares must take place within twelve (12) months from the date of their acquisition.

6.6 The holding of shares acquired pursuant to Article 6.4 and Article 6.5 shall be subject to the following conditions:

6.6.1 among the rights attaching to the shares, the voting rights in respect of the Company's own shares shall be suspended;

6.6.2 if the said shares are included among the assets shown in the balance sheet, a non-distributable reserve of the same amount shall be created among the liabilities.

6.7 Articles 6.3 to 6.5 shall not apply to the acquisition of:

6.7.1 shares acquired pursuant to a decision to reduce the capital or in case of a redemption of redeemable shares issued in accordance with Article 49-8 of the Companies Act 1915;

6.7.2 shares acquired as a result of a universal transfer of assets;

6.7.3 fully paid-up shares acquired free of charge;

6.7.4 shares acquired by reason of a legal obligation or a court order for the protection of minority shareholders, in the event, particularly of a merger, the division of the Company, a change in the Company's object or form, the transfer abroad of the registered office or the introduction of restrictions on the transfer of shares;

6.7.5 shares acquired from a shareholder in the event of failure to pay them up;

6.7.6 fully paid-up shares acquired pursuant to an allotment by court order for the payment of a debt owed to the Company by a shareholder;

These acquisitions may not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under Law.

6.8 If the Company has acquired its own shares in accordance with Articles 6.3 to 6.5, the management report, if any, must indicate:

6.8.1 the reasons for acquisitions made during the financial year;

6.8.2 the number and the nominal value, or in the absence of nominal value, the accounting par value, of the shares acquired and disposed of during the financial year and the proportion of the subscribed capital which they represent;

6.8.3 in the case of acquisition or disposal for value, the consideration for the shares;

6.8.4 the number and nominal value, or, in the absence of nominal value, the accounting par value, of all the shares acquired and held in the Company's portfolio as well as the proportion of the subscribed capital which they represent.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or by notification of the transfer to the Company or by the participation of the Company to the deed of transfer, as the case may be. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2 Any Shareholder (the "Selling Shareholder") wishing to transfer any or all of its shares (the "Offered Shares") to a bona fide third party (the "Third Party Purchaser"), must give notice of such fact to the board of directors of the Company setting out the details of the proposed transfer including the number of Offered Shares, the price per share offered by

the Third Party Purchaser and details of the Third Party Purchaser. The offer by the Third Party Purchaser must be on terms that are subject to the provisions of this Article 7.2 and Article 7.3 but otherwise final and binding on acceptance.

7.3 Any transfer of shares by a Selling Shareholder to a Third Party Purchaser shall be subject to (i) the entry by the Third Party Purchaser into any equity participation or shareholder's agreement in force at the time of the transfer, and (ii) the prior approval of the board of directors. The board of directors may in its sole discretion and without indicating any reason therefor decline to approve or register such transfer. The approval or refusal of the board of directors shall be notified to the Selling Shareholder within fifteen (15) Business Days. If the board of directors of the Company refuses to approve or register such transfer, it shall cause the Company, or any other willing shareholder selected by the board of directors at its sole discretion, to acquire the Offered Shares within twenty (20) Business Days from the notice of refusal by the board of directors and at a price per share being the lower of (i) the price offered by the Third Party Purchaser and (ii) the intrinsic value of the shares determined in accordance with any shareholder's agreement as in force from time to time.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Companies Act 1915, in Munsbach at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourteenth day of May of each year at 15:00. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

8.3 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 In the case the Company has one shareholder only, the sole shareholder shall assume all powers conferred by the Companies Act 1915 to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

8.6 In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, decisions taken or powers exercised by the general meeting of shareholders shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder.

Art. 9. Notice, Quorum, Voting, Powers of attorney and Convening notices.

9.1 The notice periods and quorum required by the Companies Act 1915 shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2 At a general meeting of shareholders a shareholder who holds shares D has the right to cast one vote for each share D held. The holders of shares P and the holders of shares Di shall not be entitled to vote at a general meeting of shareholders, except in the instances described in Article 9.6. A shareholder is entitled to cast each vote attached to its shares (as the case may be) separately, in different directions, and/or abstain for some or all of them.

9.3 Except as otherwise required by Articles 9.4 to 9.8, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital (including, when they are entitled to vote in the cases set forth in Articles 9.6 and 9.7, the shares P and, as the case may be, the shares Di) is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If not at least one half of the capital is represented, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented.

9.5 Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting of shareholders of the Company is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in Article 9.4 with respect to each class of shares.

9.6 Holders of shares P and shares Di shall be entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferred dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to its corporate object;

- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form;
- the merger of the Company (whether by an other company or by the creation of a new entity) as well as the division of the Company or any assimilated operation if the latter modifies the rights of the holders of shares P and shares Di.

9.7 Holders of shares P and shares Di shall have the same voting rights as the holders of shares D at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferred dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative preferred dividends shall have been received in full, unless the holders of shares P and shares Di have waived the payment of their entitlement to preferred dividends or have decided to contribute their entitlement to the special account reserves in accordance with Article 19.4.

9.8 Notwithstanding the above, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.9 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.10 Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, including one or several A directors and one or several B directors, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding three years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a sole shareholder, may decide that the Company shall be managed by a sole director (the "Sole Director"), until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

10.2 The directors shall be elected and designated as A director or B director by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3 The board of directors shall always be composed of a majority of A directors who shall be appointed by the general meeting of shareholders amongst a list of candidates proposed by Stichting Administratiekantoor Vitol Holding II.

10.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1 The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company. The chairman will preside at all meetings of the board of directors and any general meeting of shareholders. In his/her absence, the general meeting or the other members of the board of directors (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2 The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Munsbach.

11.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4 No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5 Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6 Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8 The board of directors of the Company may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the board of directors of the Company will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9 This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1 The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by the secretary or any two directors of the Company (unless otherwise agreed during the meeting), and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision's register held at the Company's registered office.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915, or by the Articles, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of directors may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who may but is not required to be a shareholder or a member of the board of directors, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

14.2 The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1 The Company shall in all matters be bound towards third parties, in the case of a Sole Director, by the signature of the Sole Director, or in the case of a plurality of directors, by the joint signatures of any two directors A of the Company, by the joint signatures of a director A and a director B or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2 Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

16.4 If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision's register.

16.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of directors or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders of the Company for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause. In the case the thresholds set by Law as to the appointment of an independent auditor are met (or if the Company voluntarily decides to appoint an independent auditor), the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits and loss.

19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Companies Act 1915. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

19.2 (i) After the allocation referred to in Article 19.1 above has been made, from the result in the profit and loss account adopted by the general meeting of shareholders there shall as required by Law first be paid to the holders of shares P and to the holders of shares Di a cumulative entitlement equal to 0.0334% of the par value represented by such shares. The holders of shares P and the holders of shares Di can waive or decide to contribute their entitlement to the special account reserves in accordance with Article 19.4. The holders of shares P are not entitled to any further share in the profits of the Company.

(ii) Secondly any income or loss realized on investments financed out of the equity (nominal share capital increased by share premium and reserves) pertaining to the shares Di, will be allocated to the reserve accounts attached to the various classes of shares Di on the basis of the equity value of these classes of shares Di at the beginning of the year or at the date of reclassification of the relevant shares (if later). The shares Di shall not be entitled to any remaining profit. The remaining profit and loss of the Company will be allocated pro-rata between the holders of shares D in accordance with Article 19.3.

19.3 After the allocations to the shares P and shares Di described in Article 19.2 (i), and the entitlement to shares Di as described in Article 19.2 (ii), allocations shall be made in proportion to the nominal share capital (being the par value capital) paid on the ordinary shares D and upon approval by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders.

19.4 The Company has and shall have separate reserve accounts D for each of the shares D of a specific year/type, separate reserve accounts P for each of the shares P of a specific year/type, and separate reserve accounts Di for each of the shares Di of a specific year/type.

19.5 If pursuant to Article 5.6 shares P or D of a specific year are converted into shares Di, a corresponding separate reserve account Di of that year/type shall be created and a pro-rata part of the existing reserve account of the shares P or D (as applicable) so converted shall be transferred to such reserve.

19.6 If pursuant to Article 5.5 shares D of a specific year are converted into shares P, a corresponding separate reserve account P of that year/type shall be created and a pro-rata part of the existing reserve account of the shares D so converted, if any, shall be transferred to such reserve.

19.7 The reserve account P of a specific year/type shall be applied for distributions to the shares P of the same year/type, the reserve account D of a specific year/type shall be applied for distributions to the shares D of the same year/type and the reserve accounts Di of a specific year/type shall be applied for distributions to the shares Di of the same year/type.

19.8 (i) Any loss shall be charged against the reserve accounts D and reserve accounts P in sequence of the various specific years, as far as possible in the first instance against the reserve account D of the most recent year and in the last instance to the reserve accounts P of the oldest year.

(ii) In case the reserve accounts have as a consequence of the foregoing been written off in full, the possible remainder of the losses shall be passed to a separate account. As long as such losses that have been passed to a separate account have not been compensated for, no allocations shall be made to any reserve account.

19.9 If amounts have been written off from reserve accounts in order to cover losses that have been suffered, the profit of future years shall be allocated as follows:

Due amounts written off from the reserve accounts D and/or P shall be reallocated to these accounts, beginning with the reserve account P of the oldest year and in the last instance to the reserve account D of the most recent year.

19.10 The general meeting of shareholders may, provided such resolution is taken by the meeting unanimously and representing the entire issued capital, deviate from one or more provisions of Articles 19.8. and 19.9.

19.11 Subject to the authorization of the general meeting of shareholders, the board of directors shall at any time have power to distribute interim dividends by way of prepayment of the dividends expected, with due observance, however, of the provisions of this Article 19 set out above and with due observance of the following limitations set forth by the Companies Act 1915:

19.11.1 interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;

19.11.2 the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles;

19.11.3 the decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under Article 19.11.2 above have been made up;

19.11.4 in their report to the board of directors the auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

19.12 Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

19.13 Payments as referred to in this Article shall become payable not later than thirty days after having been declared.

Payments not claimed and received within five years after they have become payable shall be forfeited and shall cease to be owing by the Company.

19.14 In case of an acquisition by the Company of shares in its capital, the corresponding reserve account of that class/type shall be decreased by an amount equal to the purchase price of such shares less their nominal value.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company decided at any time by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles as set forth in Article 9.4, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.2 Out of the balance of the Company's assets remaining after payment of all debts, shall first be distributed to the holders of shares Di, and secondly to the holders of shares P an amount corresponding to the total of (i) the par value of such shares, and (ii) any entitlements (such as, inter alia, declared and unpaid dividends) pertaining to such shares which have not been waived by the holders concerned; thereafter there shall as far as possible be distributed to the holders of the Di shares the amounts of funds in the corresponding reserve accounts Di. Thereafter, unless and to the extent Article 20.3. shall apply, the amounts of the reserve accounts P of the various years shall be paid to the holders of the corresponding shares P in pro rata to the nominal share capital paid on the relative shares.

The balance remaining after the above-mentioned distributions shall only and finally be paid to the holders of shares D pro rata to the nominal share capital paid on their shares, without prejudice to Article 20.3.

20.3 If the allocations set forth in Article 19.8 have been made in full the balance shall, in deviation from Article 20.2., in the first instance be applied to compensate for the deficiency of these allocations.

20.4 The general meeting of shareholders may, by resolutions taken by the meeting unanimously and representing the entire issued capital, deviate from one or more of the preceding paragraphs of this Article.

20.5 All disputes arising in connection with this Article shall be settled by arbitration and Article 21 shall apply to such arbitration.

Art. 21. Arbitration.

21.1 Unless the Companies Act 1915 does not allow a certain dispute to be subject to arbitration, all disputes:

(a) between a shareholder in that shareholder's capacity as such and the Company and/or its directors arising out of or in connection with these Articles or otherwise; and/or

(b) to the fullest extent permitted by Law, between the Company and any of its directors in their capacities as such or as employees of the Company, including all claims made by or on behalf of the Company against its directors; and/or

(c) between a shareholder in that shareholder's capacity as such and the Company's Professional Service Providers; and/or

(d) between the Company and the Company's Professional Service Providers arising in connection with any claim within the scope of Article 21.1(c),

shall be finally settled in accordance with the Rules and as determined in the shareholder's agreement as in force from time to time. The place of arbitration shall be the city of Rotterdam in the Netherlands. The arbitration procedure shall be conducted in English. The arbitral tribunal shall decide in accordance with the rules of law. The arbitration procedure shall be conducted in English. The Netherlands Arbitration Institute may not have the arbitration judgment published.

21.2 These Articles constitute a contract between the Company and its shareholders and between the shareholders inter se. This Article 21 (as supplemented from time to time by any agreement to a similar effect between the Company and its directors or Professional Service Providers) also contains or evidences an express submission to arbitration by each shareholder, the Company, its directors and Professional Service Providers and such submissions shall be treated as a written arbitration agreement as referred to by article 1226 of the Luxembourg Nouveau Code de Procédure Civile, article 1 of the European Convention on international commercial arbitration made in Geneva on 21 April 1961 and Article II of the United Nations Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards (1958).

21.3 Each person to whom this Article 21 applies hereby waives, to the fullest extent permitted by law: any right under the laws of any jurisdiction to apply to any court of law or other judicial authority to determine any preliminary point of law, and/or any right he may otherwise have under the laws of any jurisdiction to appeal or otherwise challenge the award, ruling or decision of the tribunal.

Art. 22. Applicable Law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Certain definitions:

“Article”	means an article of the Articles, unless otherwise provided
“Articles”	means the articles of association of the Company, as amended from time to time
“Business Day”	means a day (other than Saturday, Sunday and public holidays) on which banks are open in Luxembourg
“Company”	means Vitol Holding II S.A.
“Companies Act 1915”	means the Luxembourg act dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended
“Law”	means any laws, Grand Ducal decrees, regulations, circulars, orders, or rules of any nature, as amended from time to time, in force in the Grand Duchy of Luxembourg
“Luxembourg”	means the Grand Duchy of Luxembourg
“Offered Shares”	has the meaning ascribed to it in Article 7.2
“Professional Service Providers”	means the Company’s auditors, legal counsel, bankers and any other similar professional service providers in their capacity as such from time to time but only if and to the extent such person has agreed with the Company in writing to be bound by Article 21 (or has otherwise agreed to submit disputes to exclusive jurisdiction in a materially similar way).
“Rules”	means the rules of the Netherlands Arbitration Institute (Nederlands Arbitrage Instituut)
“Selling Shareholder”	has the meaning ascribed to it in Article 7.2
“Sole Director”	means the sole director of the Company
“Third Party Purchaser”	has the meaning ascribed to it in Article 7.2

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty thousand six hundred ten US dollars (USD 20,610) from its current amount of six million six hundred and thirty-six thousand five hundred and forty US dollars (USD 6,636,540) to an amount of six million six hundred fifteen thousand nine hundred thirty US dollars (USD 6,615,930) by the cancellation of six hundred eighty-seven (687) treasury shares of class P2005 each of a par value of thirty US dollars (USD 30).

As a result thereof, there are no more shares of class P2005 in issue in the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 528,690) by the cancellation of seventeen thousand six hundred twenty-three (17,623) treasury shares of class P2007 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30);

As a result thereof there are thirty-five thousand six hundred fifteen (35,615) shares of class P2007 in issue in the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert five hundred six (506) shares of class P2007 into five hundred six (506) shares of class Di 2007/2012; to create a separate reserve account pertaining to the class Di 2007/2012 shares; and to allocate to the Di 2007/2012 reserve account the portion of the P2007 reserve account which pertains to the five hundred six (506) shares of class P2007 that have been converted into five hundred six (506) shares of class Di 2007/2012.

As a result thereof there are thirty-five thousand one hundred nine (35,109) shares of class P2007 and five hundred six (506) shares of class Di 2007/2012 in issue in the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred twenty US dollars (USD 9,120) by the cancellation of three hundred and four (304) treasury shares of class P2009 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30).

As a result thereof there are fifty-four thousand seven hundred eighty-nine (54,789) shares of class P2009 in issue in the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of three thousand eight hundred forty US dollars (USD 3,840) by the cancellation of one hundred twenty-eight (128) treasury shares of class P2011 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30).

As a result thereof there are one thousand four hundred thirty-two (1,432) shares of class P2011 in issue in the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one hundred forty-four thousand US dollars (USD 144,000) by the cancellation of four thousand eight hundred (4,800) treasury shares of class D2011 of a nominal value of thirty US dollars each (USD 30).

As a result thereof there are one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class D2011 in issue in the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to convert one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class D2011 into one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class P2011; allocation to the P2011 reserve account of such portion of the D2011 reserve account which pertains to the one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class D2011 so converted into one hundred five thousand eight hundred forty (105,840) shares of class P2011.

As a result thereof there are one hundred seven thousand two hundred seventy-two (107,272) shares of class P2011 in issue in the Company and zero share of class D2011 in issue in the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two million four hundred thirteen thousand six hundred twenty US dollars (USD 2,413,620) by the cancellation of eighty thousand four hundred fifty-four (80,454) shares of class P2011 of a par value of thirty US dollars (USD 30) each; allocation of the whole cancellation price to the P2011 reserve account of the Company.

As a result thereof there are twenty-six thousand eight hundred eighteen (26,818) shares of class P2011 in issue in the Company.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares, the shares of class D2013, with the rights and obligations as set forth in the Articles (as to be amended), and to create a separate reserve account of the Company for the shares of class D2013.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred thousand US dollars (USD 3,600,000) by the issue of one hundred twenty thousand (120,000) shares of class D2013 of a par value of thirty US dollars (USD 30) each (the "New D2013 Shares"), for a total subscription price of three million six hundred thousand US dollars (USD 3,600,000) (the "D2013 Subscription Price").

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the New D2013 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash, and to allocate an amount of three million six hundred thousand US dollars (USD 3,600,000) corresponding to the D2013 Subscription Price and to the nominal value of the New D2013 Shares to the share capital account of the Company.

Proof of the payment of the D2013 Subscription Price has been shown to the undersigned notary.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in their entirety (for the purpose of inter alia amending article 5.1 as a consequence of the preceding resolutions) as set forth in the above agenda.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 3,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Me Paul Florin, maître en droit, résidant au Luxembourg, au nom de STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VITOL HOLDING II, une fondation (stichting) constituée en conformité avec les lois du Pays-Bas, avec son siège social situé à Rotterdam, Pays-Bas et étant domiciliée à K.P. van de Mandelelaan 130, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Dutch Trade Register sous le numéro 41128154 (l' "Actionnaire Unique"), étant le seul actionnaire de VITOL HOLDING II S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro RCS B.43512 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte établi à Curaçao en date du 13 décembre 1989. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 745 du 23 mars 2012, en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2012 (qui après avoir été signée ne varietur, sera annexée au présent acte et enregistrée ensemble avec le présent acte),

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions existantes dans la Société (autres que les actions détenues en trésorerie par la Société) ensemble représentant 100% des droits de vote dans la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points figurant à l'ordre jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de vingt mille six cent dix dollars américains (USD 20.610) de son montant actuel de six millions six cent trente six mille cinq cent quarante (USD 6.636.540) à un montant de six millions six cent quinze mille neuf cent trente dollars américains (USD 6.615.930) par l'annulation de six cent quatre vingt sept (687) actions de trésorerie de classe P2005 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30);

2. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent vingt huit mille six cent quatre vingt dix dollars américains (USD 528.690) par l'annulation de dix sept mille six cent vingt trois actions de trésorerie de classe P2007 d'une valeur nominale de trente dollars chacune (USD 30);

3. Conversion de cinq cent six (506) actions de classe P2007 en cinq cent six (506) actions de classe Di 2007/2012; création d'un compte de réserve séparé appartenant aux actions de classe Di 2007/2012; allocation au compte de réserve Di 2007/2012 de la portion du compte de réserve P2007 qui appartient aux cinq cent six (506) actions de classe P2007 ainsi converties en actions de classe Di 2007/2012;

4. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de neuf mille cent vingt dollars américains (USD 9.120) par l'annulation de trois cent quatre (304) actions de trésorerie de classe P2009 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30);

5. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de seize mille quatre cent quarante dollars américains (USD 16.440) par l'annulation de cent vingt huit (128) actions de trésorerie de classe P2011 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30);

6. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille dollars américains (USD 144.000) par l'annulation de quatre mille huit cent (4.800) actions de trésorerie de classe D2011 d'une valeur nominale de trente dollars chacune (USD 30);

7. Conversion de cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe D2011 en cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe P2011; allocation au compte de réserve P2011 de la portion du compte de réserve D2011 qui appartient aux cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe D2011 ainsi converties en cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe P2011;

8. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions quatre cent treize mille six cent vingt dollars américains (USD 2.413.620) par l'annulation de quatre vingt mille quatre cent cinquante quatre (80.454) actions de classe P2011 d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune; allocation de la totalité du prix d'annulation au compte de réserve P2011 de la Société;

9. Création d'une nouvelle classe d'actions, les actions de classes D2013;

10. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent mille dollars américains (USD 3.600.000) par l'émission de cent vingt mille (120.000) actions de classe D2013 d'une valeur nominale de trente dollars (USD 30) chacune (les "Nouvelles actions D2013"), pour un prix total de souscription de trois millions six cent mille dollars américains (USD 3.600.000) (le "Prix de Souscription D2013"); souscription des Nouvelles actions D2013 et paiement du Prix de Souscription D2013 par l'Actionnaire Unique par le biais d'apports en numéraire; allocation d'un montant de trois millions six cent dollars américains (USD 3.600.000) correspondant au Prix de Souscription et correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Actions D2013 au compte capital social de la Société;

11. Modification et refonte des Statuts de la Société dans leur intégralité dans la forme annexée à la convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Vitol Holding II S.A. Statuts

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, il existe une société anonyme sous la dénomination de "VITOL HOLDING II S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Des filiales, succursales ou autres bureaux peuvent être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du conseil d'administration de la Société. Au cas où le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont sur le point de se produire et que ces développements sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à n'importe quel moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications des Statuts, tel qu'énoncé à l'Article 9.4.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou autres. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4.5. De manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaire ou utile dans l'accomplissement et le développement de son objet, à condition que la Société n'effectue aucune opération ou transaction qui l'engagerait dans une activité soumise à licence ou qui soit une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept millions cent seize mille six cent soixante dollars américains (7.116.660 USD) représenté par deux cent trente-sept mille deux cent vingt-deux (237.222) actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:

- cent seize mille sept cent seize (116.716) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote nommées actions P dans les catégories suivantes: trente-cinq mille cent neuf (35.109) actions P 2007, cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf (54.789) actions P2009 et vingt-six mille huit cent dix-huit (26.818) actions P2011;

- cinq cent six (506) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote nommées actions Di dans les catégories suivantes: cinq cent six (506) actions Di 2007/2012; et

- cent vingt mille (120.000) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote nommées actions D2013.

5.2. Le conseil d'administration de la Société est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires relative au capital social autorisé:

(i) à augmenter le capital souscrit de son montant actuel, de cinq millions de dollars américains (5.000.000 USD) par la création et l'émission d'actions D auxquelles l'année mentionnée à l'Article 5.4. sera ajoutée;

(ii) à déterminer le moment et l'endroit de l'émission des actions;

(iii) à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre de l'émission de ces nouvelles actions;

(iv) à faire constater chaque augmentation de capital effectué dans le cadre du capital autorisé par acte notarié et à modifier l'Article 5.1. en conséquence; et

(v) à modifier le registre d'actionnaires de la Société à chaque fois qu'une augmentation de capital a lieu dans le cadre du capital autorisé.

5.3. Le capital souscrit et autorisé de la Société pourra également être augmenté ou diminué par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications des Statuts, tel qu'énoncé à l'Article 9.4.

5.4. Lors de l'émission de nouvelles actions D, l'année de l'exercice financier au cours duquel l'émission a lieu sera ajoutée aux actions D ainsi émises. Au cas où des actions D sont émises en vertu de droits de souscription accordés au cours d'une année antérieure, l'année indiquée sera l'année antérieure à l'émission de ces actions D. L'assemblée générale des actionnaires pourra déroger à une ou plusieurs des dispositions du présent Article 5.4.

5.5. L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de la reclassification d'une ou plusieurs actions D (et non reclassées en actions Di) en actions préférentielles sans droit de vote P de la même année. La reclassification d'actions D en actions P devra être effectuée en conformité avec l'Article 19.6 des Statuts.

5.6. L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de la reclassification d'une ou plusieurs actions D et/ou P d'une année spécifique en actions préférentielles sans droit de vote "Di" de la même année, auquel cas lesdites actions Di seront plus amplement désignées par addition de l'année au cours duquel la décision de les reclassifier a été prise. La reclassification d'actions en actions Di devra être effectuée en conformité avec l'Article 19.5 des Statuts.

5.7. Tous les paiements sur les actions D d'une année/type spécifique reçus par la Société à la souscription et qui excèdent la valeur nominale des actions seront traités comme de la prime d'émission et seront affectés au compte de réserves D de l'année/type correspondant, comme indiqué à l'Article 19 des Statuts.

5.8. Toute référence dans les présents Statuts à des actions, des certificats d'actions ou des actionnaires incluront à la fois les actions P, D et Di, les certificats d'actions P, D et Di et les détenteurs d'actions P, D et Di, sauf stipulation expresse du contraire ou du contraire découlant expressément du contenu des dispositions y afférentes.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Toutefois, seuls les feuillets du registre sur lesquels figurent les actions que cet actionnaire détient de temps à autre pourront être consultés. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites et sous réserve des conditions suivantes:

6.3.1 Les actions acquises ne pourront pas être réémises mais devront être annulées par le conseil d'administration de la Société dès que possible, mais dans tous les cas avant la fin de l'exercice social durant lequel leur acquisition a été effectuée.

6.3.2 Le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une période commençant le 31 décembre 2012 et se terminant le 30 décembre 2017 à acquérir des actions de la Société jusqu'à un nombre d'actions représentant 10 % du capital social émis de la Société, chacune de la classe telle que déterminée par le conseil d'administration de la Société, à déterminer la date et le lieu de l'acquisition des actions, et à allouer le montant de la réduction du capital social aux actionnaires de la Société.

6.3.3 Le conseil d'administration de la Société fera constater par acte notarié toutes les réductions du capital social effectuées dans les limites des dispositions de l'Article 6.3 et les modifications de l'Article 5.1 en conséquence.

6.3.4 Le conseil d'administration de la Société devra s'assurer qu'au moment de chaque acquisition autorisée, les conditions suivantes sont respectées:

6.3.4.1 Les acquisitions, y compris les actions que la Société a acquises antérieurement et qu'elle détient en portefeuille ainsi que les actions acquises par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la Société, ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant du capital souscrit (diminué du montant du capital souscrit non appelé lorsque ce dernier n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan) augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer;

6.3.4.2 l'opération ne peut porter que sur des actions entièrement libérées.

6.4. Lorsque l'acquisition d'actions propres de la Société est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, les conditions prévues à l'Article 6.3 ci-dessus ne s'appliqueront pas. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui suit doit être informée par le conseil d'administration des raisons et du but des acquisitions effectuées, du nombre et de la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, du pair comptable des actions acquises, de la fraction du capital souscrit qu'elles représentent, ainsi que de la contre-valeur de ces actions.

6.5 De la même manière, les conditions énoncées au point 6.3 ne s'appliqueront pas en cas d'actions acquises par soit la Société elle-même, soit une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la Société pour la distribution de ces actions au personnel de la Société. La distribution desdites actions aura lieu dans les douze (12) mois suivant la date de leur acquisition.

6.6 La détention d'actions acquises en vertu de l'Article 6.4 et de l'Article 6.5. sera soumise aux conditions suivantes:

6.6.1 parmi les droits attachés aux actions, le droit de vote des actions propres de la Société est suspendu;

6.6.2 si ces actions sont comptabilisées à l'actif du bilan, il est établi au passif une réserve indisponible d'un même montant.

6.7 Les Articles 6.3 à 6.5 ne s'appliqueront pas lorsqu'il s'agit de l'acquisition:

6.7.1 d'actions acquises en vertu d'une décision de réduction du capital ou en cas de rachat d'actions rachetables émises conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915;

6.7.2 d'actions acquises à la suite d'une transmission de patrimoine à titre universel;

6.7.3 d'actions entièrement libérées acquises à titre gratuit;

6.7.4 d'actions acquises en vertu d'une obligation légale ou résultant d'une décision judiciaire visant à protéger les actionnaires minoritaires, notamment en cas de fusion, scission, de changement de l'objet ou de la forme de la Société, de transfert du siège social à l'étranger ou d'introduction de limitations pour le transfert des actions;

6.7.5 d'actions acquises d'un actionnaire à défaut de leur libération;

6.7.6 d'actions entièrement libérées acquises lors d'une adjudication judiciaire opérée en vue d'honorer une créance de la Société sur le propriétaire de ces actions;

Ces acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ne permet pas de distribuer.

6.8 Si la Société a acquis ses propres actions conformément aux dispositions des Articles 6.3 à 6.5, le rapport de gestion, le cas échéant, doit mentionner:

6.8.1 les raisons des acquisitions effectuées pendant l'exercice;

6.8.2 le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et cédées pendant l'exercice, ainsi que la fraction du capital souscrit qu'elles représentent;

6.8.3 en cas d'acquisition ou de cession à titre onéreux, la contre-valeur des actions;

6.8.4 le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et détenues en portefeuille, ainsi que la fraction du capital souscrit qu'elles représentent.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou par notification du transfert à la Société ou par la participation de la Société à l'acte de transfert, le cas échéant. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

7.2 Tout Actionnaire (l'"Actionnaire Vendeur") souhaitant transférer tout ou partie de ses actions (les "Actions Offertes") à un tiers de bonne foi (le "Tiers Acquéreur"), doit en aviser le conseil d'administration de la Société en exposant de manière détaillée le transfert proposé, y compris le nombre d'Actions Offertes, le prix par action proposé par le Tiers Acquéreur ainsi que les informations relatives au Tiers Acquéreur. L'offre faite par le Tiers Acquéreur doit respecter les dispositions du présent Article 7.2 et de l'Article 7.3., mais elle ne sera définitive et contraignante qu'après acceptation.

7.3 Tout transfert d'actions effectué par un Actionnaire Vendeur à un Tiers Acquéreur sera soumis à (i) la conclusion par le Tiers Acquéreur d'une convention de participation au capital ou d'un pacte d'actionnaires en vigueur au moment du transfert, et (ii) l'agrément préalable du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut à sa propre discrétion et sans se justifier refuser d'approuver ou de constater ce transfert. L'agrément ou le refus du conseil d'administration doit être notifié à l'Actionnaire Vendeur dans les quinze (15) Jours Ouvrables. Le refus du conseil d'administration de la Société d'approuver ou de constater ce transfert obligera la Société, ou tout autre actionnaire désireux choisi par le conseil d'administration à sa propre discrétion, à acquérir les Actions Offertes dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant

la notification du refus par le conseil d'administration et à un prix par action représentant le montant le plus bas (i) du prix proposé par le Tiers Acquéreur et (ii) de la valeur intrinsèque des actions déterminée conformément à tout pacte d'actionnaires pouvant être en vigueur de temps à autre.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi de 1915, à Munsbach au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatorze mai de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Si la Société ne dispose que d'un seul actionnaire, l'actionnaire unique assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique seront constatées dans un procès-verbal.

8.6 Dans les présents Statuts, tant que la Société ne disposera que d'un seul actionnaire, les décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires seront considérés comme référence aux décisions prises, ou aux pouvoirs exercés, par l'actionnaire unique.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. À une assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire détenant des actions D a le droit à une voix par action D. Les détenteurs d'actions P et des actions Di n'ont pas le droit de vote à une assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas prévus à l'Article 9.6. Un actionnaire a le droit d'exprimer chaque voix attachée à ses actions (le cas échéant) séparément, dans différentes directions, et/ou de s'abstenir pour l'une ou la totalité de ses actions.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les Articles 9.4 à 9.8, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital (y compris, lorsqu'ils ont le droit de voter dans les cas énoncés aux Articles 9.6 et 9.7, les actions P et, le cas échéant, les actions Di) est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la moitié du capital au moins n'est pas représentée, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux à Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

9.5 Lorsqu'il existe plus d'une classe d'actions et que la résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société porte sur la modification des droits respectifs de ces dernières, la résolution doit, afin d'être valable, respecter les conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 9.4 pour chaque classe d'actions.

9.6 Les détenteurs d'actions P et d'actions Di disposent d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique;
- la fusion de la Société (soit par une autre société ou par la création d'une nouvelle entité) ainsi que la scission de la Société ou toute transaction assimilée si cette dernière modifie les droits des détenteurs d'actions P et d'actions Di.

9.7 Les détenteurs d'actions P et d'actions Di jouiront des mêmes droits de vote que les détenteurs d'actions D à toutes les assemblées, au cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, l'intégralité des dividendes privilégiés n'aurait pas été versée pour quelque raison que ce soit pendant une période deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce moment-là dans la mesure où la totalité des dividendes privilégiés et récupérables aura été reçue, à moins que les détenteurs d'actions P et d'actions Di n'aient renoncé au paiement de leur droit aux dividendes privilégiés ou n'aient décidé d'allouer leur droit aux comptes de réserve spéciale conformément à l'Article 19.4.

9.8 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.9 Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.10 Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion sont en mesure de s'entendre, se parler et délibérer. Dans ce cas, le ou les actionnaire(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.11 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, dont un ou plusieurs administrateurs A et un ou plusieurs administrateurs B lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder trois ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société ne dispose que d'un seul actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir reconnu dans une assemblée générale que la Société ne dispose effectivement que d'un seul actionnaire, peut décider que la Société soit administrée par un seul administrateur Administrateur Unique") jusqu'à la première assemblée générale suivant l'introduction d'au moins un actionnaire supplémentaire.

10.2. Les administrateurs seront élus comme administrateurs de catégorie A ou de catégorie B par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3 Le conseil d'administration doit toujours être composé d'une majorité d'administrateurs A qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi une liste de candidats proposés par Stichting Administratiekantoor Vitrol Holding II.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et toute assemblée générale des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou les autres membres du conseil d'administration (le cas échéant) nommera à la majorité simple un autre président pro tempore pour présider l'assemblée en question.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, à Munsbach.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à

la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8 Le conseil d'administration de la Société peut également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société auront la même validité et force exécutoire que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent figurer sur un seul document ou plusieurs exemplaires de la même résolution et peuvent être constatées par lettre, télécopie ou courrier électronique reçus dans des conditions permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9 Le présent Article 11 ne s'applique pas si la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par le secrétaire ou deux administrateurs de la Société (sauf s'il en a été convenu autrement lors de la réunion), et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique sont constatées dans un registre des décisions détenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil d'administration peut nommer toute personne en tant que délégué à la gestion journalière, qui peut mais ne doit pas être actionnaire ou membre du conseil d'administration, et qui aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société.

14.2 Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, en cas d'Administrateur Unique, par la signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs A de la Société, ou par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque personne à qui les pouvoirs de gestion journalière ont été délégués.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans cette autre société ou entité ou ne soit son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

16.4 Si la Société dispose d'un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles ces derniers ont un intérêt contraire, doivent être constatées dans le registre des décisions.

16.5 Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique relatives aux opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société doivent être contrôlées par un commissaire aux comptes, actionnaire ou non. Le commissaire aux comptes doit être nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires de la Société avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils définis par la Loi quant à la nomination d'un réviseur indépendant sont atteints (ou si la Société décide volontairement de nommer un réviseur indépendant), les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 des Statuts.

19.2 (i) Après réalisation de l'affectation visée à l'Article 19.1 ci-dessus, sur le résultat dégagé au compte de résultat adopté par l'assemblée générale des actionnaires, il sera tout d'abord, tel que prévu par la Loi, attribué aux détenteurs d'actions P et Di un dividende récupérable égal à 0,0334 % de la valeur nominale représentée par ces actions. Les détenteurs d'actions P et les détenteurs d'actions Di peuvent renoncer à leur droit ou décider de l'allouer au compte de réserve spéciale conformément à l'Article 19.4. Les détenteurs d'actions P n'ont droit à aucune autre part des bénéfices de la Société.

(ii) Ensuite, tout profit ou perte réalisés sur les investissements financés par les fonds propres (capital social nominal augmenté des primes d'émission et réserves) relatifs aux actions Di sera affecté aux comptes de réserves attachés aux différentes classes d'actions Di sur la base de la valeur en fonds propres de ces classes d'actions Di en début d'exercice ou à la date de reclassification des actions concernées (si elle est ultérieure). Les actions Di n'auront droit à aucune partie du bénéfice restant. Les déficits et bénéfices restants de la Société seront répartis proportionnellement entre les détenteurs d'actions D conformément aux dispositions de l'Article 19.3.

19.3 Après allocation aux actions P et actions Di telle que décrite à l'Article 19.2 (i), et le droit aux actions Di tel que décrit à l'Article 19.2. (ii), des allocations seront effectuées proportionnellement au capital social nominal (soit la somme des valeurs nominales des actions composant le capital social) sur les actions ordinaires D et sur approbation en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

19.4 La Société a et devra constituer un compte de réserve D et des comptes de réserve distincts pour chaque classe d'actions D d'une année/type spécifique, et a et constituera des comptes de réserves distincts pour chaque classe d'actions P et Di d'une année/type spécifique.

19.5 Au cas où, conformément à l'Article 5.6., des actions P ou D d'une année spécifique sont reclassées en actions Di de cette année/type, un compte de réserve Di distinct de cette année/type sera constitué, et une partie au prorata du compte de réserve existant pour les actions P concernées ou, le cas échéant, les actions D concernées sera transférée dans cette réserve.

19.6 Au cas où, conformément à l'Article 5.5., des actions D d'une année spécifique sont reclassées en actions P de cette année/type, un compte de réserve P distinct de ce type/millésime sera constitué, et une partie au prorata du compte de réserve existant pour les actions D concernées, le cas échéant, sera transférée dans cette réserve P.

19.7 Le compte de réserve P d'une année/type spécifique sera utilisé pour des distributions aux actions P de cette même année/type, le compte de réserve D d'une année/type spécifique sera utilisé pour des distributions aux actions D de cette même année/type et le compte de réserve Di d'une année/type spécifique sera utilisé pour des distributions aux actions Di de cette même année/type.

19.8 (i) Tout déficit sera en premier lieu déduit des comptes de réserve D et des comptes de réserve P dans l'ordre des différentes années spécifiques, et dans la mesure du possible en premier lieu des comptes de réserve D de l'année la plus récente, et en dernier lieu du compte de réserve P de l'année la plus ancienne.

(ii) Au cas où, en conséquence des dispositions ci-dessus, les comptes de réserve se trouvent entièrement vidés, l'éventuel solde du déficit sera inscrit sur un compte séparé. Tant que ces déficits passés sur un compte séparé n'auront pas été apurés, aucune affectation de bénéfice ne pourra être effectuée sur aucun compte de réserve.

19.9 Si les montants ont été annulés des comptes de réserve afin de couvrir les pertes qui ont été subies, le bénéfice des années à venir sera affecté comme suit:

Les montants exigibles annulés des comptes de réserve D et/ou P seront réaffectés à ces comptes, premièrement au compte de réserve P de l'année la plus ancienne et en dernier lieu au compte de réserve D de l'année la plus récente.

19.10 L'assemblée générale des actionnaires peut, à condition que cette résolution soit prise à l'unanimité des votes par l'assemblée et qu'elle représente la totalité du capital émis, déroger à une ou plusieurs dispositions des Articles 19.8 et 19.9.

19.11 Sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est à tout moment autorisé à décider de la distribution d'acomptes sur dividendes par voie de paiement anticipé des dividendes prévus, à la condition expresse toutefois du respect des dispositions de l'Article 19 ci-dessus ainsi que des limites suivantes prévues par la Loi de 1915:

19.11.1 il est établi des comptes intermédiaires faisant apparaître que des fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

19.11.2 le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation de la Loi de 1915 ou des Statuts;

19.11.3 la décision du conseil d'administration de distribuer un acompte sur dividendes ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle ont été arrêtés les comptes intermédiaires mentionnés à l'Article 19.11.2 ci-dessus;

19.11.4 le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé dans son rapport au conseil d'administration vérifie si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

19.12 Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

19.13 Tous paiements tels que définis dans le présent Article seront à effectuer endéans les trente jours de leur déclaration.

Tout paiement non réclamé et reçu endéans cinq ans suivant la date à laquelle il était devenu exigible sera perdu et ne sera plus dû par la Société.

19.14 Dans le cas de l'achat par la Société d'actions propres, le compte de réserve correspondant à ce type/cette classe d'actions sera diminué d'un montant égal au prix d'achat de ces actions moins leur valeur nominale.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société décidée à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, tel que prévu à l'Article 9.4, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.2 En-dehors du solde des actifs restants de la Société après paiement de toutes les dettes, il sera distribué aux détenteurs d'actions Di en premier lieu et aux détenteurs d'actions P en second lieu, un montant correspondant au total de (i) la valeur nominale de ces actions, et (ii) tous droits (tels que, entre autres, des dividendes déclarés et non payés) liés à ces actions auxquels les détenteurs en question n'ont pas renoncé; puis les montants des fonds dans les comptes de réserve Di seront distribués dans la mesure du possible aux détenteurs d'actions Di. Puis, à moins que et dans la mesure où l'Article 20.3 serait applicable, les montants des comptes de réserve P des différentes années seront versés aux détenteurs d'actions P correspondantes proportionnellement au capital social nominal versé pour les parts relatives.

Le solde restant après la réalisation des distributions mentionnées ci-dessus sera uniquement et définitivement versé aux détenteurs d'actions D proportionnellement au capital social nominal versé pour leurs actions, sans préjudice de l'Article 20.3

20.3 Si les affectations mentionnées à l'Article 19.8 ont été effectuées intégralement le solde s'appliquera, par dérogation à l'Article 20.2., en premier lieu afin de compenser le déficit de ces affectations.

20.4 L'assemblée générale des actionnaires pourra s'écarter de l'un ou de plusieurs des paragraphes ci-dessus du présent Article, sous réserve de ce qu'une telle résolution soit adoptée à l'unanimité par l'assemblée, représentant la totalité du capital émis de la Société.

20.5 Tout litige découlant du présent Article sera arbitré et l'Article 21 sera applicable à cet arbitrage.

Art. 21. Arbitrage.

21.1 À moins que la Loi de 1915 ne permette pas qu'un certain litige soit soumis à l'arbitrage, tout litige:

(e) entre un actionnaire en sa qualité d'actionnaire et la Société et/ou ses administrateurs découlant de ou lié aux présents Statuts ou autrement; et/ou

(f) dans la mesure la plus large permise par la Loi, entre la Société et l'un de ses administrateurs en leur capacité d'administrateur ou d'employé de la Société, y compris toute demande effectuée par ou pour le compte de la Société à l'encontre de ses administrateurs; et/ou

(g) entre un actionnaire en sa qualité d'actionnaire et les Fournisseurs de Services Professionnels de la Société; et/ou

(h) entre la Société et Fournisseurs de Services Professionnels de la Société naissant au sujet de toute demande dans les limites du champ d'application de l'Article 21.1(c),

sera réglé conformément aux Règles et tel que déterminé dans le pacte d'actionnaires tel qu'en vigueur de temps à autre. Le lieu d'arbitrage sera la ville de Rotterdam aux Pays-Bas. Les procédures d'arbitrage seront menées en anglais. La cour d'arbitrage statuera conformément aux règles de droit. L'Institut Néerlandais d'Arbitrage ne pourra faire publier la décision d'arbitrage.

21.2 Les présents Statuts constituent un contrat entre la Société et ses actionnaires et entre les actionnaires eux-mêmes. Le présent Article 21 (tel que complété de temps à autre par une convention produisant un effet similaire entre la Société et ses administrateurs ou Fournisseurs de Services Professionnels) contient également ou constate une soumission expresse à l'arbitrage par chaque actionnaire, la Société, ses administrateurs et Fournisseurs de Services Professionnels et ces soumissions seront traitées comme convention d'arbitrage écrite tel que mentionné à l'article 1226 du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, l'article 1^{er} de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international signée à Genève le 21 avril 1961 et l'article II de la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (1958).

21.3 Chaque personne à qui s'applique le présent Article 21 renonce par les présentes, dans la mesure la plus large permise par la Loi, à: tout droit au titre des lois de toute juridiction à appliquer à toute cour de justice ou autre autorité judiciaire pour déterminer tout point de droit préliminaire, et/ou tout droit dont elle pourrait autrement jouir au titre des lois de toute juridiction pour faire appel ou autrement contester le jugement, l'arrêt ou la décision du tribunal.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Quelques définitions:

«Article»	signifie un article des Statuts, sauf disposition contraire
«Statuts»	signifie les statuts de la Société, tels modifiés de temps à autre
«Jour Ouvrable»	signifie un jour (autre que le samedi, dimanche ou les jours fériés) où les banques sont ouvertes au Luxembourg
«Société»	signifie Vitol Holding II S.A.
«Loi de 1915»	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée
«Loi»	signifie l'ensemble des lois, décrets grand-ducaux, règlements, circulaires, décisions ou règles de toute sorte, tels que modifiés de temps à autre, en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg
«Luxembourg»	signifie le Grand-Duché de Luxembourg
«Actions Offertes»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2
«Fournisseurs de Services Professionnels»	signifie les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés, le conseiller juridique, les banquiers et tout autre fournisseur de services professionnels de la Société en leur capacité respective telle qu'ils agissent de temps à autre mais seulement si et dans la mesure où cette personne a convenu avec la Société par écrit d'être engagée par l'Article 21 (ou a autrement accepté de soumettre les litiges à la compétence exclusive d'une manière matériellement similaire)
«Règles»	signifie les règles de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage (Nederlands Arbitrage Instituut)
«Actionnaire Vendeur»	la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2
«Administrateur Unique»	signifie l'administrateur unique de la Société
«Tiers Acquéreur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille six cent dix dollars américains (USD 20.610) de son montant actuel à six millions six cent trente six mille cinq cent quarante dollars américains (USD 6.636.540) à un montant de six millions six cent quinze mille neuf cent trente dollars américains (USD 6.615.930) par l'annulation de six cent quatre vingt sept (687) actions de trésorerie de classe P2005 chacune d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30).

Suite à quoi, il ne reste plus d'action de classe P2005 en circulation dans la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt huit mille six cent quatre vingt dix dollars américains (USD 528.690) par l'annulation de dix sept mille six cent vingt trois (17.623) actions de trésorerie de classe P2007 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30);

Suite à quoi il reste trente cinq mille six cent quinze (35.615) actions de classe P2007 en émission dans la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de convertir cinq cent six (506) actions de classe P2007 en cinq cent six (506) actions de classe Di 2007/2012; de créer un compte de réserve séparé appartenant aux actions de classe Di 2007/2012; et d'allouer au compte de réserve Di 2007/2012 la portion du compte de réserve P2007 qui appartient aux cinq cent six (506) actions de classe P2007 qui ont été converties en cinq cent six (506) actions de classe Di 2007/2012.

Suite à quoi il reste trente cinq mille cent neuf (35.109) actions de classe P2007 et cinq cent six (506) actions de classe Di 2007/2012 en circulation dans la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de neuf mille cent vingt dollars américains (USD 9.120) par l'annulation de trois cent quatre (304) actions auto-détenues de classe P2009 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30).

Suite à quoi il reste cinquante quatre mille sept cent quatre vingt neuf (54.789) actions de classe P2009 en émission dans la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trois mille huit cent quarante dollars américains (USD 3.840) par l'annulation de cent vingt huit (128) actions de trésorerie de classe P2011 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30).

Suite à quoi il reste mille quatre cent trente deux (1.432) actions de classe P2011 en circulation dans la Société.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille dollars américains (USD 144.000) par l'annulation de quatre mille huit cent (4.800) actions de trésorerie de classe D2011 d'une valeur nominale de trente dollars américains chacune (USD 30).

Suite à quoi il reste cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe D2011 en circulation dans la Société.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de convertir cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe D2011 en cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe P2011; allocation au compte de réserve P2011 d'une telle portion du compte de réserve D2011 qui appartient aux cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe D2011 ainsi converties en cent cinq mille huit cent quarante (105.840) actions de classe P2011.

Suite à quoi il reste cent sept mille deux cent soixante douze (107.272) actions de classe P2011 en circulation dans la Société et aucune action de classe D2011 en circulation dans la Société.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de deux millions quatre cent treize mille six cent vingt dollars américains (USD 2.413.620) par l'annulation de quatre vingt mille quatre cent cinquante quatre (80.454) actions de classe P2011 d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune; allocation de la totalité du prix d'annulation au compte de réserve P2011 de la Société.

Suite à quoi il reste vingt six mille huit cent dix huit (26.818) actions de classe P2011 en circulation dans la Société.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer une nouvelle classe d'actions, les actions de classe D2013, assorties des droits et obligations comme indiqué dans les Statuts (tels que modifiés), et de créer un compte de réserve séparé de la Société pour les actions de classe D2013.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent mille dollars américains (USD 3.600.000) par l'émission de cent vingt mille (120.000) actions de classe D2013 d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune (les "Nouvelles Actions D2013"), pour un prix total de souscription de trois millions six cent mille dollars américains (USD 3.600.000) (le "Prix de Souscription D2013").

L'Actionnaire Unique a décidé de souscrire aux Nouvelles Actions D2013 et de les payer entièrement par le biais d'apports en numéraire, et d'allouer un montant de trois millions six cent mille dollars américains (USD 3.600.000) correspondant au Prix de Souscription D2013 et à la valeur nominale des Nouvelles Actions D2013 au compte capital social de la Société.

La preuve du paiement du Prix de Souscription D2013 a été montrée au notaire soussigné.

Onzième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier et de refondre les Statuts dans leur intégralité (aux fins notamment de modifier l'article 5.1 en conséquence des résolutions précédentes) tel que mentionné dans l'ordre du jour ci-dessus.

Déclaration - Evaluation des dépenses

Le montant des frais liés au présent acte est estimé à approximativement à EUR 3.500,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013026850/1246.

(130032529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015284/10.

(130017784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

R.V. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.089.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 28/01/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013015295/13.

(130017496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65547 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015297/10.

(130018131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Puglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 498, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 26.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013015290/11.

(130017484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015299/10.

(130017664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

RaRoTec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 62.

R.C.S. Luxembourg B 146.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015300/10.

(130018148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.963.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2013015301/12.

(130017824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Rocha Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 97.278.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015315/10.

(130018173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Rolub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 42.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015316/10.

(130017556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Rungis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 janvier 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013015321/13.

(130017475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2232 Luxembourg, 14, rue Jean-Baptiste Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 93.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015332/10.

(130018141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Seven Layers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4784 Pétange, 10, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 87.868.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2013.

Référence de publication: 2013015334/10.

(130017589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

SFPC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 130.397.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 29 janvier 2012.

Référence de publication: 2013015335/10.

(130017956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tuapsemorneftegaz SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 175.408.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tuapsemorneftegaz Holding SARL, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B174875, and with its location at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which was declared to form:

Title I. - Definitions - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The words and expressions used in the present articles of association shall have the following meaning:

Articles: has the meaning given in Article 2.

Business Day: means any day other than a Saturday, Sunday or any bank or other public holiday in the Russian Federation, Luxembourg, Switzerland and the United States of America.

Calendar Year: means a period of twelve (12) months commencing with 1 January and ending on the following 31 December.

Capital Surplus: means the amounts (a) contributed by the Shareholder to the Operator, without any shares in the Operator being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Operator, to non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of June, 10 2010).

Class A Operator Manager: has the meaning given in Article 9.2.

Class B Operator Manager: has the meaning given in Article 9.2.

Commercial Production: has the meaning given in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil.

Companies Act: has the meaning given in Article 2.

Competent Authority: means,

- (a) any national, regional or local government and any ministry or department thereof;
- (b) any person exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of or pertaining to government (including any independent regulator);
- (c) any other governmental entity, instrumentality, agency, authority, court, or company;
- (d) any other entity, committee or commission under the direct or indirect control of a government; or
- (e) any government-owned or controlled commercial enterprise.

ExxonMobil: means ExxonMobil Russia Black Sea Holdings B.V., a limited liability company incorporated under the law of The Netherlands, with registration number 54997771 and with its location at Graaf Engelbertlaan 75, 4837DS Breda, The Netherlands.

Extraordinary Operator Board Matters: means those matters listed in Article 10.1 to be determined pursuant to an Extraordinary Resolution of the Operator Board.

Extraordinary Resolution of the Operator Board or Extraordinary Resolution: means a resolution of the Operator Board passed by the affirmative vote of at least a simple majority of the Operator Managers, including at least one (1) Class B Operator Manager.

First Carry Period: means the period of time during which the agreed exploration project expenses (as further detailed in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil) are contributed solely by ExxonMobil.

Operator: has the meaning given in Article 2.

Operator Board: means the board of managers of the Operator.

Operator Manager: has the meaning given in Article 9.2.

Ordinary Resolution of the Operator Board or Ordinary Resolution: means a resolution of the Operator Board passed by a simple majority of the Operator Managers.

Ordinary Shares: means the ordinary shares (or common stock) in the Operator.

Profit: means, in respect of a given period, total revenue, less operating expenses, interest paid, depreciation and taxes.

Project: has the meaning given in Article 5.1.

Project Area: has the meaning defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil.

Rosneft: means Rosneft JV Projects S.A., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registration number B 167491 and with its location at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Russian Branch: means the Russian branch of the Operator.

Second Carry Period: means the period of time during which the agreed exploration project expenses (as further detailed in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil) are to be contributed by ExxonMobil and Rosneft.

Shareholder: means Tuapsemorneftegaz Holding SARL, a company organised and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société à responsabilité limitée.

Art. 2. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Operator) governed by the laws pertaining to such entity, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies Act) and the present articles of association (the Articles).

Art. 3. The denomination of the Operator is "Tuapsemorneftegaz SARL".

Art. 4.

4.1 The registered office of the Operator is established in the municipality of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the Shareholder.

4.3 The Operator may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5.

5.1 The object of the Operator is to carry out all transactions and operations, within the framework of joint project of development of offshore hydrocarbons deposits in the Russian Federation (including its exclusive economic zone and continental shelf), on seismic surveys, geological exploration, appraisal, development, production and disposition of hydrocarbons from Tuapsinsky Trough subsoil plot on the Black Sea seabed, pursuant to one or more consideration contracts with one or more legal entities which hold subsoil license(s) for the respective subsoil plots (the Project).

5.2 In furtherance of the implementation of the Project:

(1) the Operator may acquire participations in Luxembourg or foreign companies, in any form whatsoever, and administer, manage, control, and develop those participations;

(2) the Operator may use its funds to establish, manage, develop, and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities (including, for the avoidance of doubt, bonds) of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

(3) the Operator may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

(4) the Operator may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Operator has a direct or indirect participation or interest and of companies which form part of the same group of companies as the Operator and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets; and

(5) the Operator may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with the Project or which may favour its development.

Art. 6. The Operator is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares - Capital surplus - Reserves

Art. 7.

7.1 The share capital of the Operator is fixed at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), represented by one (1) Ordinary Share with a par value of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000).

7.2 Towards the Operator, the Ordinary Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Operator.

7.3 The Ordinary Share is not transferable.

7.4 An amount equal to five percent (5%) of the Profit of the Operator shall be allocated to the statutory reserve of the Operator, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the Operator's share capital.

7.5 Subject to the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft and subject to cash availability, the balance of the Profit of the Operator (after the allocation to the statutory reserve), if any, shall be distributed by the Operator to the Shareholder, no less frequently than on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December of each Calendar Year.

7.6 Any surplus cash remaining in the accounts shall be invested in accordance with banking principles, policies and procedures of the Operator, as may be adopted and amended from time to time by an Extraordinary Resolution of the Operator Board.

7.7 The Shareholder may, subject to applicable law and the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil, decide to pay interim dividends.

7.8 The Shareholder shall be entitled to dividends calculated on the basis of Profit and other cash distributions, including repayment of Capital Surplus, arising out of operations undertaken by the Operator as permitted by applicable law.

7.9 The Shareholder may contribute additional cash to the Operator as Capital Surplus. Each Capital Surplus contribution made by the Shareholder will be attached to the Ordinary Share held by the Shareholder.

7.10 The issued capital of the Operator may be increased or reduced at any time pursuant to a resolution of the Shareholder.

7.11 Any funds received by the Operator shall be used in the priority set forth in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the Shareholder will not result in the winding-up of the Operator.

Title III. - Management

Art. 9.

Governance of the Operator

The Operator is governed by the Shareholder as its sole shareholder and the Operator Board. The Shareholder and the Operator Board shall have the authority set forth in these Articles or as otherwise provided by the applicable law or by a specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil. Any resolutions of the Shareholder in its capacity as the sole shareholder of the Operator, regarding the approval of the annual financial statements of the Operator and the allocation of the realised income between the Operator and the Russian Branch shall be made in Luxembourg. The forum for the Operator Board to undertake decisions required of them shall be a meeting of the Operator Board, except as otherwise set forth in the Articles. All powers not expressly reserved by law, the Articles and/or the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft to the Shareholder fall within the powers of the Operator Board.

Shareholder

9.1 The following matters fall within the competence of the Shareholder:

(1) All powers conferred by the Companies Act and other laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the general meeting of the shareholders;

(2) Amendments to the formation documents (articles, bylaws) of the Operator and its branches;

(3) Establishment of additional subsidiaries or branches of the Operator;

(4) Issuance of shares in the Operator;

(5) Liquidation, merger or amalgamation of the Operator;

(6) Approval of the Operator's annual accounts and authorisation of dividends or other cash distributions by the Operator;

(7) Resolutions regarding performance by the Operator of any business outside the scope of its business as set forth in the Final Agreements (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil);

(8) Amendments to the funding obligations of the Shareholder;

(9) Resolution of Deadlocks (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil) with respect to any matter which has caused a deadlock at a meeting of the Operator Board;

(10) Appointment or removal of the auditors of the Operator;

(11) Approval of the Operator's acquisition of, or entrance into long-term lease arrangements for, logistical assets downstream of the Delivery Point (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil) (including tankers and other vessels, terminals and pipelines), with the exception of charters and operating leases of less than six (6) months; and

(12) Modification of the Discovery Area.

Operator Board

9.2 The Operator Board will be composed of five (5) individuals (each, an Operator Manager), each of whom shall be appointed by the Shareholder. Rosneft shall have the right, from time to time, to propose to the Shareholder to appoint three (3) individuals as Operator Managers (each such Operator Manager, a Class A Operator Manager) and ExxonMobil shall have the right, from time to time, to propose to the Shareholder to appoint two (2) individuals as Operator Managers (each such Operator Manager, a Class B Operator Manager).

9.3 Any change in the number or reallocation of the Operator Manager positions appointed by the Shareholder, upon the proposal of Rosneft or ExxonMobil, shall be approved by the Shareholder.

9.4 An Operator Manager shall be appointed by the Operator Board as chairman of the Operator Board upon the proposal of the Class A Operator Managers.

9.5 The chairman of the Operator Board shall have the authority delegated to such chairman by the Operator Board.

9.6 The chairman of the Operator Board shall be responsible for periodically reviewing the adequacy of the business practices and procedures of the Operator and reporting his/her findings to the Operator Board and the Shareholder. On an ongoing basis, the chairman of the Operator Board shall be responsible for ensuring that the Operator's business practices and procedures give effect to the foundation business policies adopted by the Operator Board pursuant to the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft and have regard to best industry practices.

9.7 The Operator Board shall meet at least semi-annually and at such other times as the chairman of the Operator Board or any Operator Manager may request. All meetings of the Operator Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, unless another location is agreed to by all the Operator Managers.

9.8 Any Operator Manager may act at a meeting of the Operator Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Operator Manager as his/her proxy. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting. Any Operator Manager may also participate in a meeting of the Operator Board by teleconference allowing all the Operator Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Operator Manager in a meeting by teleconference shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Operator. The decisions of the Operator Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Operator and to be signed by the Operator Managers attending.

9.9 All meetings of the Operator Board shall be convened by a notice from the chairman of the Operator Board. Such notice is to be given to each Operator Manager at his/her address for service in the Operator records not less than thirty (30) days prior to the proposed date of such meeting, stating the date, time and place of the meeting. Such notice shall include the following:

- (a) a list of the agenda items to be addressed at the meeting; and
- (b) in respect of each agenda item, an indication of whether a resolution is to be proposed for adoption or other voting action is to be taken.

Where practicable, any papers relevant to particular matters to be considered at such meeting shall be circulated prior to the meeting to the Operator Managers to participate and vote in respect of such matters. Any resolution of the Operator Board adopted at a meeting that was not convened in accordance with the notice requirements set forth in this Article shall be null and void unless it is subsequently ratified by all the Operator Managers. For the avoidance of doubt, any of the notice requirements set forth in this Article may be waived by a unanimous decision of the Operator Managers.

9.10 The quorum for a meeting of the Operator Board for the purposes of any Extraordinary Operator Board Matter shall be a majority of the Operator Managers present (in person or by teleconference) or represented by proxy and shall include at least one (1) Class B Operator Manager. If a quorum is not present due to the absence of a Class A Operator Manager or a Class B Operator Manager at the time appointed for a duly-convened meeting of the Operator Board, the agenda of which includes any Extraordinary Operator Board Matter, then such meeting of the Operator Board shall be adjourned and held five (5) Business Days following the date of such adjournment (unless another date is agreed to by at least one (1) Class A Operator Manager and at least one (1) Class B Operator Manager), and a failure of the Operator Board to constitute a quorum at such rescheduled duly-convened meeting of the Operator Board shall be deemed a

Deadlock Event (as this term is defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil) and referred to the Shareholder.

9.11 The quorum for meetings of the Operator Board, the agenda of which does not include any Extraordinary Operator Board Matter, shall be a majority of the Operator Managers present (in person or by teleconference) or represented by proxy and shall include at least one (1) Class B Operator Manager. If a quorum is not present due to the absence of a Class A Operator Manager or a Class B Operator Manager at the time appointed for a duly-convened meeting of the Operator Board, the agenda of which does not include any Extraordinary Operator Board Matter, then such meeting of the Operator Board shall be adjourned and held five (5) Business Days following the date of such adjournment, and a quorum for such adjourned meeting of the Operator Board shall be a simple majority of the Operator Managers present (in person or by teleconference) or represented by proxy.

9.12 Notwithstanding Articles 9.10 and 9.11, if the agenda of any meeting of the Operator Board includes more than one item, some of which are Extraordinary Operator Board Matters while others are not, and such meeting was reconvened pursuant to Article 9.10 or 9.11, then the quorum for any such reconvened meeting of the Operator Board shall be determined separately for each item of the agenda of such reconvened meeting in accordance with Article 9.10 or 9.11, as applicable.

9.13 The Operator Manager voting shall take place as follows:

(1) notwithstanding anything in the Articles to the contrary, until the end of the Second Carry Period, all resolutions of the Operator Board shall require an Extraordinary Resolution of the Operator Board;

(2) during the period from the end of the Second Carry Period until the commencement of Commercial Production, resolutions of the Operator Board on Extraordinary Operator Board Matters and such matters listed in Article 10.2 shall require an Extraordinary Resolution of the Operator Board and resolutions on all other matters shall require an Ordinary Resolution of the Operator Board;

(3) after the commencement of Commercial Production, resolutions of the Operator Board on Extraordinary Operator Board Matters shall require an Extraordinary Resolution of the Operator Board and resolutions on all other matters shall require an Ordinary Resolution of the Operator Board; and

(4) resolutions of the Operator Board on the well trades and data trades for the benefit of ExxonMobil and Rosneft, subject to the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft, shall require a unanimous resolution of the Operator Board.

9.14 In lieu of a meeting, any Operator Manager may submit any proposal to the Operator Board for a vote by notice. The proposing Operator Manager shall notify the chairman of the Operator Board who shall give each Operator Manager notice describing the proposal so submitted and whether the chairman of the Operator Board considers such operational matter to require urgent determination. The chairman of the Operator Board shall include with such notice adequate documentation in connection with such proposal to enable the Operator Managers to make a decision. Each Operator Manager shall communicate his/her vote by notice to the chairman of the Operator Board and the other Operator Managers within one of the following appropriate time periods after receipt of notice by such Operator Manager:

(a) forty-eight (48) hours in the case of operations which involve the use of a drilling rig that is standing by in the Project Area and for other matters which are of an urgent nature, the time period provided in this Article may be reduced by the chairman of the Operator Board to the extent duly justified by the circumstances evidenced by it to the other Operator Managers; and

(b) fifteen (15) days in the case of all other proposals.

9.15 Except in the case of Article 9.14(a), any Operator Manager may, by notice delivered to all the Operator Managers within five (5) days of receipt of the notice of the chairman of the Operator Board, request that the proposal be decided at a meeting rather than by notice. In such an event, that proposal shall be decided at a meeting duly called for that purpose.

9.16 Any Operator Manager failing to communicate his/her vote in a timely manner shall be deemed to have voted against such proposal.

9.17 If a meeting is not requested, then at the expiration of the appropriate time period, the chairman of the Operator Board shall give each Operator Manager a confirmation notice stating the tabulation and results of the vote. Any resolution of the Operator Board outside a meeting shall be passed by the affirmative vote of all the Operator Managers.

9.18 For the avoidance of doubt, the requirements relating to written resolutions set forth in Articles 9.14 - 9.17, except for the requirement that the affirmative vote of all the Operator Managers shall be required for any resolutions taken outside a meeting, may be waived by a unanimous decision of all the Operator Managers.

9.19 Any agreements or other binding documents intended to implement any resolution of the Shareholder as sole shareholder of the Operator or the Operator Board shall require (i) the joint signature of at least one (1) Class A Operator Manager and at least one (1) Class B Operator Manager, or (ii) the joint signatures or the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been specifically granted by the Operator Board, acting pursuant to an Extraordinary Resolution, for such agreement or binding document, provided, however, that, (x) the Operator Board may from time to time delegate its authority, such that matters requiring the approval of the Operator Board pursuant to an Extraordinary Resolution of the Operator Board, in accordance with Article 9.13, shall be delegated pursuant to an

Extraordinary Resolution of the Operator Board and all other matters shall be delegated pursuant to an Ordinary Resolution of the Operator Board; (y) no Operator Manager shall sign any agreement or document which does not comply with any decision of Rosneft and ExxonMobil, any resolution of the Shareholder as sole shareholder of the Operator, any resolution of the Operator Board or the policies of the Operator; and (z) for the avoidance of doubt, none of the Operator Managers shall be authorised to either undertake any actions or execute any resolutions or agreements on behalf of the Operator except as set forth in this Article 9.19.

The Shareholder shall be obliged to amend the Articles to adapt signing powers of the Operator Managers if this is required pursuant to the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil.

9.20 Each Operator Manager shall carry out his/her functions consistent with the following fundamental business principles:

- (1) ethical behaviour and strong business controls;
- (2) unwavering commitment to operations integrity;
- (3) disciplined efficient use of capital;
- (4) continuous focus on cost management;
- (5) commitment to develop the highest quality, motivated, diverse workforce; and
- (6) commitment to technology leadership.

Art. 10.

10.1 The Extraordinary Operator Board Matters shall be as follows:

- (1) Determination and alteration of the Operator's corporate and management structure;
- (2) Procurement policies and guidelines of the Operator;
- (3) Approval and amendment of accounting principles, policies and procedures of the Operator and any amendment thereto;
- (4) Approval and amendment of strategies and procedures applicable to corporate governance or business practices and operating policies of the Operator;
- (5) Resolutions regarding performance by the Operator of business outside the scope of its business as set forth in the Final Agreements (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil);
- (6) Banking principles, policies and procedures of the Operator, including opening and closing bank accounts, and any material amendment thereto;
- (7) Approval of annual Work Programme and Budget of the Operator (which includes both capital and operating components) (as these terms are defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil);
- (8) Approval of amendments to annual Work Programme and Budget of the Operator which materially changes its scope or involves an expenditure greater than ten percent (10%) of such Annual Budget (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by Rosneft and ExxonMobil);
- (9) Disposal of assets owned by the Operator having a value in excess of USD 1,000,000 in accordance with the Operator's balance sheet;
- (10) Entry into, amendment or termination by the Operator of any transaction (1) with respect to agreements to which either Rosneft Oil Company or ExxonMobil Oil Corporation or any of their respective affiliates is a party, having a value in excess of USD 1,000,000, (2) with respect to agreements to which a person that is not affiliated with Rosneft Oil Company or ExxonMobil Oil Corporation is a party, having a value in excess of (A) USD 5,000,000 during any period of exploration, (B) USD 10,000,000 during any period of development and (C) USD 5,000,000 for any non-competitively bid contracts and (3) any contract which is to be awarded without strict adherence to the procurement policies and guidelines of the Operator;
- (11) Entry into, amendment or termination by the Operator of any acquisition and/or processing contracts related to geophysical data during exploration;
- (12) Approval of the personnel training and development plans for the Operator personnel including the deployment of the functional teams and progress on achieving long-term organisation capability milestones and staffing needs;
- (13) Approval of project health, safety, security and environment plans;
- (14) Approval of an annual safety and risk management plans (including environmental management plans and facility and wellbore integrity management plans);
- (15) Approval of drilling program and well plans;
- (16) Determination of minimum qualifications for offshore operating personnel;
- (17) Approval of the emergency response plans;
- (18) Adoption of and any changes to the Foundation Business Policies (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft);

(19) Adoption of and any changes to the internal rules determining the procedure for internal endorsement by the management personnel of the Operator of contracts to be executed by the Operator, which are related to the area of the Operator's activities for which such management personnel is responsible;

(20) Adoption of Appraisal Standards and Procedures of the Operator (as defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft);

(21) Rejection of a candidate for a Secondment position recommended by the Human Resources Subcommittee (as these terms are defined in the specific agreement regarding the Shareholder and the Operator entered into by ExxonMobil and Rosneft);

(22) Granting signatory power to a person to sign any agreement and other binding document of the Russian Branch;

(23) Approval of staffing plans of the Operator; and

(24) Approval of management structure of the Operator.

10.2 Matters requiring an Extraordinary Resolution of the Operator Board until the commencement of Commercial Production shall be as follows:

(1) Approval of project health, safety, security and environment plans;

(2) Approval of an annual safety and risk management plans (including environmental management plans and facility and wellbore integrity management plans);

(3) Approval of drilling program and well plans;

(4) Determination of minimum qualifications for offshore operating personnel; and

(5) Approval of the emergency response plans.

Title IV. - Financial year - Accounts - Audit - Liquidation

Art. 11. The Operator's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty first day of December of the same year.

Art. 12.

12.1 Each year as of the thirty-first day of December, the Operator Board will draw up a balance sheet, which will contain a record of all movable and immovable property and the obligations of the Operator. The Operator shall maintain its statutory accounts, books and records in the English language and in U.S. Dollars and in such other language and currency as may be required by applicable law. The Russian Branch shall maintain its statutory accounts, books and records in the English and the Russian languages. The management accounts of the Operator and any of its branch offices shall be prepared in the English language and in U.S. Dollars. The accounting books of the Operator shall be kept at the registered office of the Operator in Luxembourg or in its branch offices, as applicable.

12.2 Subject to confidentiality limitations, the Operator Managers and the Shareholder shall have full access to the accounts, books and all records of the Operator and its branch offices at all reasonable times.

12.3 There should be appointed a reputable internationally recognised firm of independent accountants registered and qualified to do business in the Russian Federation and Luxembourg to serve as the auditors of the Operator.

12.4 The auditors of the Operator appointed pursuant to Article 12.3 above, shall have full access to the books and records of the Operator and shall audit the accounts and activities of the Operator annually. Such auditors shall provide the Operator and the Shareholder with an audit report within thirty (30) days after the end of each year, and shall undertake, as part of their responsibilities to the Operator, to provide any information reasonably requested of them by the Shareholder.

Art. 13. In the event of dissolution or winding-up of the Operator, the liquidation will be carried out by one or more liquidators.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Operator and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the Shareholder hereby declares that it subscribes to one (1) Ordinary Share, having a par value of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000).

The Ordinary Share has been fully paid up by the Shareholder by way of contribution in cash in an aggregate amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000) paid by the Shareholder is from now on at free disposal of the Operator, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Operator, the Shareholder, representing the entire share capital of the Operator, takes the following resolutions:

- The following persons are appointed as members of the Operator Board, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

* Andrei AGARKOV, born on 1 August 1978 in Vladivostok (USSR), with professional address at 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscow (Russia), as class A manager;

* Aleksandr ZHAROV, born on 12 May 1962 in Moscow (USSR), with professional address at 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscow (Russia), as class A manager;

* Andrey KONDRATIEV, born on 12 August 1977 in Saratov (USSR), with professional address at 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscow (Russia), as class A manager;

* Michael J. PEACOCK, born on 16 April 1955 in Ossett (United Kingdom), with professional address at 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russia), as class B manager; and

* Rodney D. HENSON, born on 14 October 1966 in Ohio (USA), with professional address at 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russia), as class B manager;

- Ernst & Young, société anonyme, having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann (RCS Luxembourg B47771), is appointed as external auditor of the Operator, with effect as of the date hereof and until the approval of the annual accounts of the Operator for the financial year ending on 31 December 2013; and

- the address of the registered office of the Operator is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Operator or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at EUR 1,500.-

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tuapsemorneftegaz Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B174875 et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (l'Associé),

ici représentée par Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Définitions - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Les termes et expressions utilisés dans les présents statuts auront la signification suivante:

Année Civile désigne une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre suivant.

Associé désigne Tuapsemorneftegaz Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Autorité Compétente désigne:

(a) tout gouvernement national, régional ou local, ainsi que tout ministère ou département dépendant de ce gouvernement;

(b) toute personne exerçant des fonctions exécutoires, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives du ou relevant du gouvernement (y compris tout organe de contrôle indépendant);

(c) toute autre entité, instrumentalité, agence, autorité, instance ou société gouvernementale;

(d) toute autre entité, comité ou commission sous le contrôle direct ou indirect d'un gouvernement; ou

(e) toute entreprise commerciale contrôlée ou détenue par un gouvernement.

Bénéfice désigne, pour une période donnée, les revenus totaux diminué des coûts opérationnels, des intérêts versés, des amortissements et des impôts.

Capital Surplus signifie les montants (a) apportés par l'Associé à la Société Opérationnelle, sans émission de parts sociales par la Société Opérationnelle en contrepartie et (b) alloués dans les comptes de la Société Opérationnelle, au compte 115 "apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales" du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 Juin 2010.

Commercial Production a le sens qui lui est donné dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil.

Conseil de la Société Opérationnelle désigne le conseil de gérance de la Société Opérationnelle.

ExxonMobil désigne ExxonMobil Russia Black Sea Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée sous le numéro 54997771 et ayant son siège au Graaf Engelbertlaan 75, 4837DS Breda, Pays-Bas.

First Carry Period désigne la période de temps pendant laquelle les dépenses du projet d'exploration acceptées (tel que détaillé dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil) sont apportées uniquement par ExxonMobil.

Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.2.

Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.2.

Gérant de la Société Opérationnelle a le sens qui lui est donné à l'Article 9.2.

Jour Ouvrable désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre congé bancaire ou légal dans la Fédération de Russie, au Luxembourg, en Suisse et aux Etats-Unis d'Amérique.

Loi sur les Sociétés Commerciales a le sens qui lui est donné à l'Article 2.

Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle désigne les matières listées à l'Article 10.1 nécessitant une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle.

Parts Sociales Ordinaires désigne les parts sociales ordinaires de la Société Opérationnelle.

Project Area a le sens qui lui est donné dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil.

Projet a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle ou Résolution Extraordinaire désigne une résolution du Conseil de la Société Opérationnelle adoptée à la majorité simple des Gérants de la Société Opérationnelle, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle.

Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle ou Résolution Ordinaire désigne une résolution du Conseil de la Société Opérationnelle adoptée à la majorité simple des Gérants de la Société Opérationnelle.

Rosneft désigne Rosneft JV Projects S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée sous le numéro B 167491 et ayant son siège au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Second Carry Period désigne la période de temps durant laquelle les dépenses du projet d'exploration acceptés (tel que détaillé dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil) doivent être apportés par ExxonMobil et Rosneft.

Société Opérationnelle a le sens qui lui est donné à l'Article 2.

Statuts a le sens qui lui est donné à l'Article 2.

Succursale Russe désigne la succursale russe de la Société Opérationnelle.

Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée (la Société Opérationnelle) régie par les lois régissant cette forme de société, en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 3. La dénomination de la Société Opérationnelle est "Tuapsemorneftegaz SARL".

Art. 4.

4.1 Le siège social de la Société Opérationnelle est établi dans la commune de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'Associé.

4.3 La Société Opérationnelle peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5.

5.1 L'objet de la Société Opérationnelle consiste à effectuer toutes les opérations, dans le cadre du projet conjoint de développement de gisements d'hydrocarbures au large des côtes de la Fédération de Russie (y compris sa zone économique exclusive et son plateau continental), d'études sismiques, d'explorations géologiques, d'évaluation, de développement, de production et de cession d'hydrocarbures à partir des parcelles sous-marines de Tuapsinsky sur le fond marin de la Mer Noire, en vertu d'un ou plusieurs contrats avec une ou plusieurs personnes morales titulaires de licence(s) pour les parcelles sous-marines en question (le Projet).

5.2 Dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet:

(1) la Société Opérationnelle peut acquérir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et administrer, gérer, contrôler et développer ces participations;

(2) la Société Opérationnelle peut utiliser ses fonds pour créer, gérer, développer et céder ses actifs tels qu'ils peuvent être composés à tout moment, pour acquérir, investir et céder toute sorte de biens, matériels ou immatériels, mobiliers ou immobiliers, y compris, de manière non limitative, son portefeuille de titres (y compris, afin d'éviter tout doute, d'obligations) de toute origine, participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie de placement, de souscription, de prise ferme ou option, des titres, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autre;

(3) la Société Opérationnelle peut acquérir et vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), dont l'objet principal consiste, directement ou indirectement, à acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et /ou louer des biens immobiliers;

(4) la Société Opérationnelle peut donner des garanties ou accorder des sûretés au profit de tiers pour garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société Opérationnelle a une participation directe ou indirecte ou des intérêts et des sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société Opérationnelle et elle peut porter assistance à ces sociétés, y compris, de manière non limitative, une assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés, et de leur portefeuille, une assistance de nature financière, prêts, avances ou garanties. Elle peut gager, transférer, grever ou créer, par d'autres moyens, une sûreté sur certains ou sur l'ensemble de ses actifs; et

(5) la Société Opérationnelle peut réaliser toute opération de nature commerciale, industrielle, financière, personnelle et immobilière qui est directement ou indirectement liée avec le Projet ou susceptible d'en favoriser la mise en oeuvre.

Art. 6. La Société Opérationnelle est constitué pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales - Capital surplus - Réserves

Art. 7.

7.1 Le capital social de la Société Opérationnelle est fixé à vingt-mille dollars américains (20.000 USD) représenté par une (1) Part Sociale Ordinaire ayant une valeur nominale de vingt-mille dollars américains (20.000 USD).

7.2 Envers la Société Opérationnelle, les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale Ordinaire. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société Opérationnelle.

7.3 La Part Sociale Ordinaire n'est pas cessible.

7.4 Un montant égal à cinq pourcent (5%) du Bénéfice de la Société Opérationnelle est alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société Opérationnelle.

7.5 Sous réserve de la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Exxon-Mobil et Rosneft et sous réserve d'une trésorerie suffisante, le solde du Bénéfice de la Société Opérationnelle (après l'affectation à la réserve légale), sera distribué, le cas échéant, par la Société Opérationnelle à l'Associé, au moins au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque Année Civile.

7.6 Toute surplus de trésorerie restant dans les comptes sera investi conformément aux principes, polices et procédures bancaires de la Société Opérationnelle, tels qu'adoptés et éventuellement modifiés de temps à autre par une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle.

7.7 L'Associé peut, sous réserve du droit applicable et de la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil, décider de verser des dividendes intérimaires.

7.8 L'Associé aura droit à des dividendes calculés sur la base du Bénéfice et à d'autres distributions en numéraire, y compris le remboursement de Capital Surplus, provenant d'opérations effectuées par la Société Opérationnelle dans les limites du droit applicable.

7.9 L'Associé peut faire des apports en numéraire en Capital Surplus à la Société Opérationnelle. Chaque apport en Capital Surplus fait par l'Associé sera attaché à la Part Sociale Ordinaire détenue par l'Associé.

7.10 Le capital social émis de la Société Opérationnelle peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Associé.

7.11 Les fonds reçus par la Société Opérationnelle doivent être utilisés conformément à l'ordre de priorité stipulé dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil.

Art. 8. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'Associé n'entraînera pas la dissolution de la Société Opérationnelle.

Titre III. - Gestion

Art. 9.

Gouvernance de la Société Opérationnelle

La Société Opérationnelle est gouvernée par l'Associé en sa qualité d'associé unique et par le Conseil de la Société Opérationnelle. L'Associé et le Conseil de la Société Opérationnelle ont les pouvoirs prévus dans les Statuts ou prévus autrement par la loi applicable ou par une convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil. Toute résolution de l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle, concernant l'approbation des comptes annuels de la Société Opérationnelle et la répartition du revenu réalisé entre la Société Opérationnelle et la Succursale Russe doivent être adoptées au Luxembourg. Les réunions du Conseil de la Société Opérationnelle sont le forum au sein duquel le Conseil de la Société Opérationnelle prend les décisions attendues de lui, sauf disposition contraire des Statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Associé par la loi, les Statuts et /ou la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre ExxonMobil et Rosneft relèvent de la compétence du Conseil de la Société Opérationnelle.

Associé

9.1 Les matières suivantes relèvent de la compétence de l'Associé:

- (1) Tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales et les autres lois du Grand-Duché de Luxembourg à l'assemblée générale des associés;
- (2) Modifications des documents constitutifs (statuts) de la Société Opérationnelle et de ses succursales;
- (3) Création de filiales ou succursales supplémentaires de la Société Opérationnelle;
- (4) Emission de parts sociales de la Société Opérationnelle;
- (5) Liquidation, fusion ou absorption de la Société Opérationnelle;
- (6) Approbation des comptes annuels de la Société Opérationnelle et autorisation de dividendes ou d'autres distributions en numéraires par la Société Opérationnelle;
- (7) Résolutions concernant la réalisation par la Société Opérationnelle de toute activité ne tombant pas dans son champ d'activité tel que prévu dans les Final Agreements (tel que défini dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil);
- (8) Modifications des obligations financières de l'Associé;
- (9) Résolution de Deadlocks (tel que défini dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil) dans toute matière ayant causé un blocage à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle;
- (10) Nomination ou révocation des réviseurs de la Société Opérationnelle;
- (11) Approbation de l'acquisition ou de la conclusion de contrats de location à long terme par la Société Opérationnelle d'actifs logistiques en aval du Delivery Point (tel que défini dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil) (y compris les navires-citernes et autres navires, terminaux et pipelines), à l'exception des chartes et des baux d'exploitation de moins de six (6) mois; et
- (12) Modification de la Discovery Area.

Conseil de la Société Opérationnelle

9.2 Le Conseil de la Société Opérationnelle sera composé de cinq (5) personnes physiques (chacun, un Gérant de la Société Opérationnelle), chacun d'entre eux devant être nommé par l'Associé. Rosneft aura le droit, à tout moment, de proposer à l'Associé de nommer trois (3) personnes physiques en tant que Gérants de la Société Opérationnelle (ledit Gérant de la Société Opérationnelle, un Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle) et ExxonMobil aura le droit, à tout moment, de proposer à l'Associé de nommer deux (2) personnes physiques en tant que Gérants de la Société Opérationnelle (ledit Gérant de la Société Opérationnelle, un Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle).

9.3 Toute modification du nombre ou réaffectation des postes de Gérant de la Société Opérationnelle nommés par l'Associé, sur proposition de Rosneft ou ExxonMobil, doit être approuvée par l'Associé.

9.4 Un Gérant de la Société Opérationnelle sera nommé par le Conseil de la Société Opérationnelle en tant que président du Conseil de la Société Opérationnelle sur proposition des Gérants de Catégorie A de la Société Opérationnelle.

9.5 Le président du Conseil de la Société Opérationnelle aura les pouvoirs qui lui seront délégués par le Conseil de la Société Opérationnelle.

9.6 Le président du Conseil de la Société Opérationnelle sera responsable du contrôle périodique de l'adéquation des pratiques et procédures commerciales de la Société Opérationnelle et de la remise des résultats au Conseil de la Société Opérationnelle et à l'Associé. De façon continue, le président du Conseil de la Société Opérationnelle devra s'assurer que les pratiques et procédures commerciales de la Société Opérationnelle transposent de manière efficace les politiques commerciales de base adoptées par le Conseil de la Société Opérationnelle conformément à la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre ExxonMobil et Rosneft en tenant compte des meilleurs pratiques de l'industrie.

9.7 Le Conseil de la Société Opérationnelle devra se réunir au moins tous les six mois et également à la demande du président du Conseil de la Société Opérationnelle ou de tout Gérant de la Société Opérationnelle. Toutes les réunions du Conseil de la Société Opérationnelle devront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg, sauf avec l'accord de l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle.

9.8 Tout Gérant de la Société Opérationnelle peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique (e-mail) un autre Gérant de la Société Opérationnelle en tant que mandataire. Les procurations resteront, le cas échéant, annexées au procès-verbal de la réunion en question. Tout Gérant de la Société Opérationnelle peut également participer à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle par voie de vidéoconférence permettant à tous les Gérants de la Société Opérationnelle participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant de la Société Opérationnelle à une réunion par voie de vidéoconférence vaut participation en personne à cette réunion, qui sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société Opérationnelle. Les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle seront consignées dans des procès verbaux conservés au siège social de la Société Opérationnelle et signés par les Gérants de la Société Opérationnelle présents.

9.9 Toutes les réunions du Conseil de la Société Opérationnelle sont convoquées par une convocation écrite du président du Conseil de la Société Opérationnelle. Cette convocation devra être donnée à chaque Gérant de la Société Opérationnelle à son adresse reprise dans les registres de la Société Opérationnelle dans un délai d'au moins trente (30) jours avant la date proposée pour la réunion. La convocation devra mentionner la date, l'heure et l'endroit de la réunion et comportera les mentions suivantes:

- (a) une liste des points à l'ordre du jour de la réunion; et
- (b) pour chaque point à l'ordre du jour, une indication si ce point est proposé d'être adopté ou pas.

Si possible, les documents pertinents relatifs à des points particuliers devant être abordés à l'occasion d'une telle réunion seront circulés au préalable aux Gérants de la Société Opérationnelle afin que ceux-ci puissent participer et voter par rapport à ces points. Toute décision du Conseil de la Société Opérationnelle adoptée à une réunion qui n'a pas été convoquée conformément aux formalités de convocation prévues par le présent Article sera nulle et non avenue sauf si elle est ultérieurement ratifiée par l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle. Pour éviter tout doute, il peut être renoncé à toutes les formalités de convocation prévues par le présent Article par l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle.

9.10 Le quorum à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle concernant toute Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle consiste en une majorité de Gérants de la Société Opérationnelle présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou représentés par procuration et doit inclure au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle. Si un quorum de présence n'est pas atteint en raison de l'absence d'un Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle ou d'un Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle à l'heure prévue pour une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle valablement convoquée et dont l'ordre du jour comprend une question relevant d'une Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle, alors ladite réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera ajournée et tenue cinq (5) Jours Ouvrables après la date de l'ajournement (à moins qu'une autre date ait été convenue par au moins un (1) Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle et un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle), et la non-atteinte du quorum de présence à cette nouvelle réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera considéré comme un Deadlock (tel que défini dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil) et sera soumis à l'Associé.

9.11 Le quorum à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle dont l'ordre du jour ne comprend aucune Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle consiste en une majorité de Gérants de la Société Opérationnelle présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou représentés par procuration et doit inclure au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle. Si un quorum de présence n'est pas atteint en raison de l'absence d'un Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle ou d'un Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle à l'heure prévue pour une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle valablement convoquée et dont l'ordre du jour ne comprend aucune Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle, alors ladite réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera ajournée et tenue cinq (5) Jours Ouvrables après la date de l'ajournement, et le quorum à cette nouvelle réunion du Conseil de la Société Opérationnelle consistera en une majorité simple des Gérants de la Société Opérationnelle présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou représentés par procuration.

9.12 Nonobstant les Articles 9.10 et 9.11, si l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle comporte plusieurs points, dont certains sont des Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle et d'autres non, et que la réunion a été reconvoquée sur base des Articles 9.10 ou 9.11, alors le quorum pour cette nouvelle réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera déterminé séparément pour chaque point à l'ordre du jour, conformément aux Articles 9.10 ou 9.11.

9.13 Le vote des Gérants de la Société Opérationnelle devra se dérouler comme suit:

(1) nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, jusqu'à la fin de la Second Carry Period, toutes les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle nécessitent une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle;

(2) au cours de la période allant de la fin de la Second Carry Period jusqu'au début de la Commercial Production, les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle sur les Matières Extraordinaires Réservées au Conseil Extraordinaire de la Société Opérationnelle et sur les matières énumérées à l'Article 10.2 exigent une Résolution Extraordinaire du

Conseil de la Société Opérationnelle, et les décisions sur toutes les autres questions nécessitent une Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle;

(3) après le début de la Commercial Production, les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle sur les Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle requièrent une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle, et les décisions sur toutes les autres matières nécessitent une Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle; et

(4) les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle sur le commerce de puits et de données en faveur d'Exxon-Mobil et Rosneft, sous réserve de la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre ExxonMobil et Rosneft, requièrent une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de la Société Opérationnelle.

9.14 A la place d'une réunion, tout Gérant de la Société Opérationnelle peut soumettre une proposition au Conseil de la Société Opérationnelle pour un vote par écrit. Le Gérant de la Société Opérationnelle soumettant une telle proposition en informera le président du Conseil de la Société Opérationnelle par écrit, qui remettra à chaque Gérant de la Société Opérationnelle un avis décrivant la proposition ainsi soumise et indiquant si le président du Conseil de la Société Opérationnelle considère qu'une telle matière de nature opérationnelle nécessite une décision urgente. Le président du Conseil de la Société Opérationnelle joindra à cet avis toute la documentation utile relative à ladite proposition afin de permettre aux Gérants de la Société Opérationnelle de prendre une décision. Chaque Gérant de la Société Opérationnelle communiquera son vote par écrit au président du Conseil de la Société Opérationnelle et aux autres Gérants de la Société Opérationnelle dans l'un des délais appropriés suivants après la réception de l'avis par ledit Gérant de la Société Opérationnelle:

(a) quarante-huit (48) heures en cas d'opérations portant sur l'utilisation d'un appareil de forage se tenant dans la Project Area et pour les autres questions qui sont de nature urgente, le délais prévu dans le présent Article peut être réduit par le président du Conseil de la Société Opérationnelle dans une mesure valablement justifiée par les circonstances qu'il démontre aux autres Gérants de la Société Opérationnelle; et

(b) quinze (15) jours dans tous les autres cas.

9.15 A l'exception de l'hypothèse de l'Article 9.14(a), tout Gérant de la Société Opérationnelle peut, au moyen d'un avis envoyé à tous les autres Gérants de la Société Opérationnelle dans les cinq (5) jours de la réception de la notice du président du Conseil de la Société Opérationnelle, requérir que la proposition soit décidée lors d'une réunion plutôt que par écrit. Dans ce cas, ladite proposition sera examinée lors d'une réunion valablement convoquée à cet effet.

9.16 Tout Gérant de la Société Opérationnelle ne communiquant pas son vote dans le temps imparti est réputé avoir voté contre ladite proposition.

9.17 Si une réunion n'est pas requise, à l'expiration de la période appropriée, le président du Conseil de la Société Opérationnelle remettra à chaque Gérant de la Société Opérationnelle une confirmation écrite indiquant la répartition et les résultats du vote. Toute résolution du Conseil de la Société Opérationnelle en dehors d'une réunion sera adoptée sur vote favorable de tous les Gérants de la Société Opérationnelle.

9.18 Pour éviter tout doute, il est possible de renoncer aux exigences portant sur les résolutions écrites prévues aux Articles 9.14 - 9.17, sauf en ce qui concerne la nécessité de recueillir le vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle pour toutes les résolutions prises en dehors d'une réunion, au moyen d'une décision prise par tous les Gérants de la Société Opérationnelle.

9.19 Les contrats et autres documents liants destinés à mettre en oeuvre une résolution de l'Associé en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle ou du Conseil de la Société Opérationnelle exigent (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle et au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle, ou (ii) les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été spécifiquement accordé par le Conseil de la Société Opérationnelle en vertu d'une Résolution Extraordinaire pour un tel contrat ou document liant, à condition toutefois, que (x), le Conseil de la Société Opérationnelle puisse, à tout moment, déléguer ses pouvoirs, de sorte que les matières exigeant l'approbation du Conseil de la Société Opérationnelle en vertu d'une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle, conformément à l'Article 9.13 seront déléguées en vertu d'une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle et toutes les autres matières seront déléguées en vertu d'une Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle; (y) aucun Gérant de la Société Opérationnelle ne pourra signer un contrat ou document qui n'est pas conforme à une décision de Rosneft et ExxonMobil, à une résolution de l'Associé en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle, à une résolution du Conseil de la Société Opérationnelle ou aux politiques de la Société Opérationnelle; et (z) pour éviter tout doute, aucun des Gérants de la Société Opérationnelle n'est autorisé à entreprendre des actions ou signer des résolutions ou accords au nom de la Société Opérationnelle, autrement que conformément au présent Article 9.19.

L'Associé sera tenu de modifier les Statuts pour adapter les pouvoirs de signature des Gérants de la Société Opérationnelle si cela est requis en vertu de la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil.

9.20 Chaque Gérant de la Société Opérationnelle remplira ses fonctions conformément aux principes fondamentaux de suivants:

(1) comportement éthique et contrôle strict de l'entreprise;

- (2) engagement inébranlable quant à l'intégrité des opérations;
- (3) utilisation disciplinée et efficace du capital;
- (4) contrôle continu de la gestion des coûts;
- (5) engagement dans la mise en oeuvre d'une force de travail de la plus haute qualité, motivée et diversifiée; et
- (6) engagement dans une technologie de pointe.

Art. 10.

10.1 Les Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle sont les suivantes:

- (1) Détermination et modification de la structure d'entreprise et de la gestion de la Société Opérationnelle;
- (2) Politiques d'achat et lignes directrices de la Société Opérationnelle;
- (3) Approbation et modification des principes, politiques et procédures comptables de la Société Opérationnelle, ainsi que toute modification s'y rapportant;
- (4) Approbation et modification des stratégies et procédures applicables à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques commerciales et aux politiques d'exploitation de la Société Opérationnelle;
- (5) Résolutions relatives à la réalisation par la Société Opérationnelle d'activités en dehors de son champ d'activité tel que prévu dans les Final Agreements (tels que définis dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil);
- (6) Principes, politiques et procédures bancaires de la Société Opérationnelle, y compris l'ouverture et la fermeture de comptes bancaires, ainsi que toute modification substantielle s'y rapportant;
- (7) Approbation du Work Programme and Budget annuel de la Société Opérationnelle (ce qui comprend à la fois les composants du capital et les composants opérationnels) (tels que définis dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil);
- (8) Approbation des modifications du Work Programme and Budget annuel de la Société Opérationnelle qui change matériellement son champ d'activité ou entraîne une dépense supérieure à dix pour cent (10%) dudit Annual Budget (tel que défini dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre Rosneft et ExxonMobil);
- (9) Cession d'actifs détenus par la Société Opérationnelle pour une valeur supérieure à 1.000.000 USD conformément au bilan de la Société Opérationnelle;
- (10) Conclusion, modification ou résiliation par la Société Opérationnelle de toute transaction (1) relative à des accords auxquels soit Rosneft Oil Company soit ExxonMobil Oil Corporation ou toute autre de leur filiale respective est partie, ayant une valeur supérieure à 1.000.000 USD, (2) relative à des accords auxquels une entité, qui n'est affiliée ni à Rosneft Oil Company ni à ExxonMobil Oil Corporation, est partie, ayant une valeur supérieure à (A) 5.000.000 USD durant toute période d'exploration, (B) 10.000.000 USD durant toute période de développement et (C) 5.000.000 USD pour les contrats de soumission non-concurrentiels et (3) tout contrat qui doit être attribué sans strict respect des politiques d'approvisionnement ni des lignes de conduite de la Société Opérationnelle;
- (11) Conclusion, modification ou résiliation par la Société Opérationnelle de toute acquisition et/ou tout contrat de traitement relatifs aux données géophysiques durant l'exploration;
- (12) Approbation des plans de formation du personnel et de développement pour le personnel de la Société Opérationnelle comprenant le déploiement d'équipes fonctionnelles et les progrès en ce qui concerne l'atteinte, à long terme, des grandes étapes de capacité organisationnelle et des besoins en personnel;
- (13) Approbation des projets de plans de santé, sûreté, sécurité et d'environnement du projet;
- (14) Approbation d'un plan annuel de sûreté et de gestion des risques (comprenant des plans de gestion environnementale et des plans de gestion de l'intégrité des installations et des puits de forage);
- (15) Approbation des plans et programmes de forage;
- (16) Détermination des qualifications minimales pour le personnel opérant en mer;
- (17) Approbation des plans de réponse d'urgence;
- (18) Adoption de et toutes modifications apportées aux Foundation Business Policies (telles que définies dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre ExxonMobil et Rosneft);
- (19) Adoption de et toutes modifications apportées aux règles internes qui déterminent la procédure d'approbation interne par le personnel de gestion de la Société Opérationnelle de contrats qui seront signés par la Société Opérationnelle, qui sont liés à la zone d'activités de la Société Opérationnelle pour laquelle le personnel de gestion est responsable;
- (20) Adoption de Appraisal Standards and Procedures de la Société Opérationnelle (telles que définies dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre ExxonMobil et Rosneft);
- (21) Refus d'un candidat à un poste de Secondment recommandé par le Human Resources Subcommittee (tels que ces termes sont définis dans la convention spécifique concernant l'Associé et la Société Opérationnelle conclue entre ExxonMobil et Rosneft);
- (22) Octroi du pouvoir de signature à une personne pour signer tout accord et tout autre document contraignant de la Succursale Russe;

(23) Approbation des plans de dotation en personnel de la Société Opérationnelle; et

(24) Approbation de la structure de gestion de la Société Opérationnelle.

10.2 Les matières nécessitant une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle jusqu'au début de la Commercial Production sont les suivantes:

(1) Approbation des projets de plans de santé, sûreté, sécurité et d'environnement;

(2) Approbation d'un plan annuel de sûreté et de gestion des risques (comprenant des plans de gestion environnementale et des plans de gestion de l'intégrité des installations et des puits de forage);

(3) Approbation des plans et programmes de forage;

(4) Détermination des qualifications minimales pour le personnel opérant en mer; et

(5) Approbation des plans de réponse d'urgence.

Titre IV. - Exercice social - Comptes - Contrôle - Liquidation

Art. 11. L'exercice social de la Société Opérationnelle débute le premier jour de janvier et prend fin le trente-et-unième jour de décembre de la même année.

Art. 12.

12.1 Chaque année, le trente-et-unième jour de décembre, le Conseil de la Société Opérationnelle dressera un bilan qui contiendra un inventaire de tous les biens mobiliers et immobiliers et des obligations de la Société Opérationnelle. La Société Opérationnelle doit établir ses comptes, livres et dossiers en langue anglaise et en dollars américains, et dans toute autre langue et devise susceptible d'être requise par la loi applicable. La Succursale Russe doit établir ses comptes, livres et dossiers en anglais et en russe. Les comptes de gestion de la Société Opérationnelle et de ses filiales sont établis en langue anglaise et en dollars américains. Les livres comptables de la Société Opérationnelle doivent être conservés au siège social de la Société Opérationnelle au Luxembourg ou dans ses succursales, le cas échéant.

12.2 Sous réserve de restrictions en terme de confidentialité, les Gérants de la Société Opérationnelle et l'Associé auront pleinement accès aux comptes, livres ainsi qu'à l'ensemble des dossiers de la Société Opérationnelle et de ses filiales à tout moment jugé raisonnable.

12.3 Il doit être nommé un cabinet de révision indépendant de renommée internationale, inscrit et qualifié pour exercer dans la Fédération de Russie et au Luxembourg pour agir en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société Opérationnelle.

12.4 Les réviseurs d'entreprises agréés de la Société Opérationnelle nommés conformément à l'Article 12.3 ci-dessus devront avoir accès à tous les livres et dossiers de la Société Opérationnelle et contrôler les comptes et les activités de la Société Opérationnelle chaque année. Ces réviseurs d'entreprises agréés doivent fournir à la Société Opérationnelle et à l'Associé un rapport dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque année et s'engagent, dans le cadre de leurs responsabilités à l'égard de la Société Opérationnelle, à fournir toute information raisonnablement requise de leur part par l'Associé.

Art. 13. Lors de la dissolution de la Société Opérationnelle, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débute le jour de la constitution de la Société Opérationnelle et prend fin le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, l'Associé déclare qu'il souscrit à la Part Sociale Ordinaire, ayant une valeur nominale de vingt mille dollars américains (20.000 USD).

La Part Sociale Ordinaire a été intégralement libérée par l'Associé, par voie d'apport en numéraire pour un montant total de vingt mille dollars américains (20.000 USD), de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (20.000 USD) apporté par l'Associé est désormais à la libre disposition de la Société Opérationnelle, ainsi qu'il en a été attesté au notaire soussigné qui le constate expressément.

Résolutions d'associé

Immédiatement après la constitution de la Société Opérationnelle, l'Associé, représentant la totalité du capital social de la Société Opérationnelle, prend les résolutions suivantes:

- Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de la Société Opérationnelle, avec effet à compter de la date du présent acte et pour une durée illimitée:

* Andrei AGARKOV, né le 1^{er} août 1978 à Vladivostok (USSR), ayant pour adresse professionnelle 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscou (Russie), comme gérant de catégorie A;

* Aleksandr ZHAROV, né le 12 mai 1962 à Moscou (USSR), ayant pour adresse professionnelle 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscou (Russie), comme gérant de catégorie A;

* Andrey KONDRATIEV, né le 12 août 1977 à Saratov (USSR), ayant pour adresse professionnelle 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscou (Russie), comme gérant de catégorie A;

* Michael J. PEACOCK, né le 16 avril 1955 à Ossett (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russie), comme gérant de catégorie B; et

* Rodney D. HENSON, né le 14 octobre 1966 à Ohio (Etats-Unis), ayant pour adresse professionnelle 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russie), comme gérant de catégorie B;

- Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann (RCS Luxembourg B47771), est désigné comme réviseur d'entreprises agréé de la Société Opérationnelle avec effet à compter de la date du présent acte et jusqu'à l'approbation des comptes annuels de la Société Opérationnelle pour l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2013; et

- l'adresse du siège social de la Société Opérationnelle est fixée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Opérationnelle ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de l'Associé a signé avec le notaire soussigné, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête du mandataire de l'Associé, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. BALTHAZARD ET H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. Relation: LAC/2013/7627. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027469/866.

(130033454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Redfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.104.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REDFIELDS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013015308/12.

(130017685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

SEP, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.473.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013015333/11.

(130017822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015336/10.

(130018106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Siland Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.182.

Rectificatif au dépôt N° L 120215666 du 14/12/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015341/11.

(130017828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

SMF Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015344/10.

(130017893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sorille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.877.

Le bilan de la société au 30/06/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013015355/12.

(130017481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sullivan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015359/10.

(130017990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Supe-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 19, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 96.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015360/10.

(130017550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Superhawk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.798.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013015361/12.

(130017581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

T.C.M., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine, Maison 31.

R.C.S. Luxembourg B 43.037.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 28/01/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013015363/13.

(130017495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015366/10.

(130017563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.508.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015369/10.

(130017534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

TAMWHEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015376/10.

(130017516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015378/10.

(130017517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tectone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 4, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 127.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015386/10.

(130017898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tierra del Fuego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 92.462.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Diego Ariel CASTELLO, gérant de société, né à Santa Fe/Galvez (Argentine), le 22 septembre 1961, demeurant à L-5810 Hesperange, 20, rue de Bettembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée "TIERRA DEL FUEGO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.462 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte de Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 2 mai 2003, modifiée suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date:

- du 30 janvier 2004, publié audit Mémorial C, numéro 357 du 31 mars 2004,

- du 21 décembre 2007, publié audit Mémorial C, numéro 503 du 28 février 2008.

Qu'elle a un capital de 12.400,- EUR divisé en 100 parts sociales de 124,- EUR chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société en vertu des statuts comme prété ainsi que par suite d'un acte de liquidation et partage reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2010, Relation: LAC/2010/35027, aux termes duquel le comparant s'est vu attribuer la totalité des cent (100) parts sociales de la Société.

Ensuite le comparant, réunissant entre ses mains la totalité des parts sociales de la Société, a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Il déclare encore en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant technique et aux gérants administratifs pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société à responsabilité limitée TIERRA DEL FUEGO S.à.r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Castello, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Georges Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011238/51.

(130012987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Thalis s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 9, Um Sand.

R.C.S. Luxembourg B 125.243.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015387/10.

(130017964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

EURO SPEED Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.932.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Roland Ebsen, comptable, né le 3 mai 1966 à Luxembourg, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «EURO SPEED HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, a été inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70932, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 770 du 16 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 883 du 16 octobre 2001 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (EUR 24,80) chacune;

- que Monsieur Roland Ebsen, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédictée Société;

Que Monsieur Roland Ebsen déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par Monsieur Roland Ebsen, seul actionnaire de la société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Actionnaire unique, nommé en qualité de commissaire à la liquidation ACCOUNT DATA EUROPE S.A., avec siège social au 77, route de Trèves L-6793 Grevenmacher, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 70580 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ACCOUNT DATA EUROPE S.A., prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Actionnaire unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, tait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roland Ebsen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60698. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008541/55.

(130009822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.909.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015388/10.

(130017562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.
